



RAPPORT ANNUEL

Gestion clientèle du service des déchets

Maître d'ouvrage: ***Communauté de Communes HAVA'I***

Périmètre du rapport îles de Raiatea, Taha'a,
Huahine et Maupiti

Rédigé par B.CARON

Version 01.2026

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU RAPPORT ANNUEL

Le **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)** vise à présenter de manière claire, synthétique et transparente l'activité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le périmètre de la **Communauté des Communes HAVA'I (CCH)**, pour l'année **2025**. Il prend en compte des aspects **techniques** et **financiers** du service.

Ce rapport poursuit plusieurs objectifs :

- **Informar les usagers** sur le fonctionnement du service, ses performances opérationnelles et ses coûts ;
- **Mettre en valeur les actions réalisées** en matière de collecte, de tri, de traitement et de prévention des déchets ;
- **Évaluer la qualité et l'efficacité** du service rendu à la population ;
- **Renforcer la transparence de la gestion publique** et soutenir les élus dans leurs prises de décision ;
- **Répondre aux obligations réglementaires**, notamment celles prévues par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'arrêté n°667 DIPAC du 11 mai 2011.

Le RPQS constitue ainsi un **outil de pilotage, de suivi et de communication** destiné aux citoyens, aux élus locaux et aux partenaires institutionnels.

Conformément à l'**article D.2224-3 du CGCT**, ce rapport devra être transmis aux communes membres de la Communauté de Communes HAVA'I pour présentation à leurs conseils municipaux respectifs **dans un délai de douze mois suivant la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 31 décembre 2026**.

Par ailleurs, selon l'**article D.2224-5 du CGCT**, dans les communes de **3 500 habitants et plus**, le ou les rapports annuels doivent être **mis à la disposition du public** à la mairie (et le cas échéant, dans les mairies annexes) **dans les quinze jours** suivant leur présentation ou adoption par le conseil communautaire.

Le public est informé de cette mise à disposition **par voie d'affichage** en mairie et aux emplacements habituels, pour une durée minimale d'un mois. Enfin, un exemplaire du rapport est adressé au **Haut-commissaire de la République en Polynésie française**, à titre d'information, par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'**arrêté n°667 DIPAC du 11 mai 2011** précise les **indicateurs techniques et financiers** à intégrer dans les rapports annuels des services de gestion des déchets.

INDICATEURS TECHNIQUES

1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

A. Collecte des déchets ménagers :

- Nombre d'habitants desservis
- Fréquence de collecte
- Nombre et localisation des déchetteries existantes, ainsi que les types de déchets acceptés
- Organisation des collectes séparatives : types de déchets concernés et modalités mises en place
- Types de collecte pour les déchets encombrants et paramètres associés

B. Collecte des déchets non ménagers pris en charge par le service :

- Récapitulatif des tonnages collectés durant l'exercice concerné
- Rappel des tonnages collectés lors de l'exercice précédent
- Perspectives d'évolution de l'organisation de la collecte

2. Indicateurs relatifs au traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement
- Mesures de prévention mises en œuvre

INDICATEURS FINANCIERS

- Modalités d'exploitation du service
- Montant des dépenses engagées par le service
- Modes de financement du service
- Montants des contrats de prestations de services

Le service public des déchets

Les compétences en matière de collecte, de traitement et d'élimination des déchets ménagers et assimilés sont du ressort des communes en vertu de l'article 43-I de la Loi du organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française. La création en 2012 de la Communauté de Communes HAVA'I (CCH) qui est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) situé dans l'archipel des Îles Sous-le-Vent, en Polynésie française, résulte du choix volontaire de l'ensemble des communes membres.

La CCH définit par un règlement de service validé par délibération le cadre réglementant les collectes des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. La gestion du service public des déchets est assurée dans le respect des principes suivants :

- Égalité de traitement des usagers
- Continuité du service public
- Adaptabilité du service public

Synthèse de l'année 2025 sur le service de CCH

 **Points de collecte**
→ 7 181 points recensés en 2025, soit une légère baisse de - 0,61 % par rapport à 2024.

 **Quantité totale de déchets collectés**
→ 6 421 tonnes collectées sur l'ensemble du territoire, en légère diminution (- 0,17 %).
→ Dont 484 tonnes de déchets valorisables (plastique, verre, fer/aluminium, DEEE), représentant 7,54 % du total.

 **Valorisation des déchets recyclables**
→ 199 tonnes (soit 41 % des déchets recyclables collectés) ont été prises en charge par Fenua Ma à Tahiti.

 **Actions de sensibilisation au zéro déchet**
→ Une équipe de 12 services civiques a parcouru le territoire durant 8 mois afin de sensibiliser les habitants, en porte-à-porte, au tri et à la réduction des déchets.

 **Coût du service**
→ S'est élevé à 40 310 XPF par abonné en 2025, en hausse de +18,16 % par rapport à 2024.

 **Tarification**
→ Une uniformisation tarifaire à 12 000 xpf/an par usager domestique est entrée en vigueur dès le 1er janvier 2025, permettant ainsi d'harmoniser la grille tarifaire à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Hava'i (CCH).

Réalisations marquantes en 2025

 **Réalisation de la caractérisation des déchets (MODECOM)** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Hava'i.

 **Études d'aménagement** menées en vue de la construction du Centre d'Enfouissement Technique (CET) à Raiatea.

 **Études de faisabilité** relatives à l'implantation de futurs CET sur les îles de Taha'a, Huahine et Maupiti.

 **Études de traitement environnemental** contre la Petite Fourmi de Feu sur le futur site du CET de Faaroa (Raiatea).

 **Harmonisation tarifaire** appliquée à l'ensemble des usagers domestiques du service.

 **Étude de restructuration institutionnelle** : projet de création d'une Société Publique Locale (SPL) en partenariat avec Fenua Ma (non abouti).

 **Réflexion prospective** pour la recherche d'alternatives au traitement des déchets par enfouissement.

Perspectives pour l'exercice 2026

 **Finalisation de l'étude MODECOM** (caractérisation des déchets) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Hava'i (CCH).

 **Avancement des projets d'infrastructures administratives** avec la construction du nouveau siège de la CCH à Uturoa (Raiatea) et le projet de construction des bureaux du service à Maupiti.

Promotion du réemploi : projet de construction d'une ressourcerie, notamment sur le site de Tevaitoa.

 **Diversification des technologies de traitement** : évaluation de solutions alternatives au CET à Raiatea, incluant l'incinération et d'autres procédés techniquement viables.

 **Optimisation du dépotoir d'Avera** : travaux d'agrandissement afin d'en prolonger la durée de vie (initialement arrivée à échéance fin 2026).

 **Réhabilitation environnementale** : poursuite des études de réhabilitation des dépotoirs existants sur le territoire.

 **Développement des filières insulaires** : poursuite des études et des projets d'implantation des Centres d'Enfouissement Technique (CET) sur Huahine et Taha'a.

SOMMAIRE

1. Présentation de la Communauté de commune Hava'i.....	
1.1 Compétence et intercommunalité.....	
1.2 Gouvernance et organisation de la CCH.....	
1.3 Périmètre du service.....	
1.4 Les moyens humains.....	
2. Les caractéristiques du service.....	
2.1 Organisation de la collecte des déchets.....	
2.2 Les moyens techniques pour la collecte.....	
2.3 Les usagers du service.....	
2.4 Le parc de bacs roulants du service.....	
2.5 Bilan de l'ensemble des déchets collectés.....	
2.6 Bilan des déchets recyclables collectés.....	
2.6.1 Verre.....	
2.6.2 Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).....	
2.6.3 Plastique et Aluminium / Fer.....	
2.7 Traitement des déchets.....	
2.7.1 Traitement des déchets OMr, Encombrants et DMS.....	
2.7.2 Traitement des déchets recyclables (Verre, Plastique, DEEE, Aluminium et Fer).....	
3. Bilan de la communication et des publications - 2025.....	
4. Les aspects financiers du service.....	
4.1 Les charges du service.....	
4.1.1 Dépenses de fonctionnement.....	
4.1.2 Dépenses d'investissement.....	
4.2 Les recettes du service.....	
4.2.1 Usagers Domestiques.....	
4.2.2 Usagers Non Domestiques.....	
4.2.3 Facturation.....	
4.2.4 Recettes de fonctionnement.....	
4.2.5 Recettes d'investissement.....	
4.2.5 Recettes globales du service.....	
4.3 Analyse de la situation financière du service.....	
4.3.1 Fonctionnement.....	
4.3.2 Investissement.....	
4.3.3 Budget globale du service.....	
4.3.4 Analyse du coût du service par abonné.....	
4.3.5 Conclusion et perspectives.....	
4.4 Trésorerie du BAOM.....	
5. Pistes d'action et recommandations.....	

1. Présentation de la Communauté de commune Hava'i

1.1 Compétence et intercommunalité

Créée en 2012, la **Communauté de Communes HAVA'I (CCH)**, la Communauté de Communes Hava'i (CCH) est un **Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** situé dans l'archipel des Îles Sous-le-Vent, en Polynésie française.

Le siège de la **CCH** est situé à **Tevaitoa**, dans la commune de **Tumaraa**, sur l'île de **Raiatea**.

Conformément à ses statuts, la CCH exerce plusieurs compétences :

1. **Valorisation du patrimoine historique** : Promotion du patrimoine et de l'histoire locale, ainsi que la transmission des savoirs et savoir-faire.
2. **Développement du tourisme nautique** : Amélioration de l'accueil des touristes venant par la mer et promotion de la navigation traditionnelle polynésienne.
3. **Développement de l'agriculture biologique** : Promotion d'une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs.
4. **Gestion des déchets ménagers** : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.
5. **Gestion des animaux errants** : Réponse aux obligations des maires concernant la divagation des animaux et la circulation des chiens de 1re et 2e catégorie.
6. **Assistance à maîtrise d'ouvrage** : assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la gestion des déchets et de la gestion des animaux errants et dangereux.
7. **Formation des élus et la promotion de l'institution communale** : Mutualisation à l'échelle des îles Sous-le-Vent de la formation des élus municipaux, de leur accompagnement et de la valorisation de l'institution communale.

La **CCH** exerce principalement la compétence de gestion des déchets ménagers. Dans le cadre de la gestion des déchets ménagers, la **CCH** assure la **collecte** et le **traitement** des **déchets ménagers et assimilés** sur les îles de **Raiatea**, **Taha'a**, **Huahine** et **Maupiti**.

La gestion des déchets dans ces îles présente des défis importants. L'absence de **Centres d'Enfouissement Technique (CET)** conduit à l'utilisation de dépotoirs, ce qui engendre des risques environnementaux significatifs, notamment dans la contamination des sols et des eaux.

Suite à l'**annulation** du projet de **Centre d'Enfouissement Technique (CET)** à **Faaroa** (Raiatea), dont la mise en service était prévue pour 2028, la CCH étudie désormais de nouvelles solutions de traitement. Concernant les îles de **Huahine** et **Taha'a**, des projets de **création** de **Centre d'Enfouissement Technique (CET)** sont **actuellement en poursuite d'étude**. L'objectif est d'identifier des projets respectueux de l'environnement, améliorant la gestion des déchets tout en garantissant **l'adhésion de la population locale**.

1.2 Gouvernance et organisation de la CCH

La Communauté de Communes Hava'i (CCH) est administrée par un organe délibérant, le **Conseil communautaire**, composé de **30 délégués titulaires** et **30 délégués suppléants**, soit **5 titulaires et 5 suppléants par commune membre**. Ces délégués sont élus par les conseils municipaux des six communes adhérentes : Tumaraa, Taputapuatea, Uturoa, Huahine, Taha'a et Maupiti .

Le **Bureau communautaire**, organe exécutif de la CCH, comprend **12 membres** : un président, **9 vice-présidents** et **2 délégués**. Chaque commune est représentée au sein du Bureau, dont les membres sont élus parmi les délégués titulaires du Conseil communautaire. Le nombre de vice-présidents est fixé par le Conseil communautaire, dans la limite de 30 % de son effectif total.

Au quotidien, la CCH s'appuie sur une équipe technique et administrative de **39 agents** répartis sur les différentes îles de son territoire, assurant la mise en œuvre des compétences et des projets communautaires.

1.3 Périmètre du service

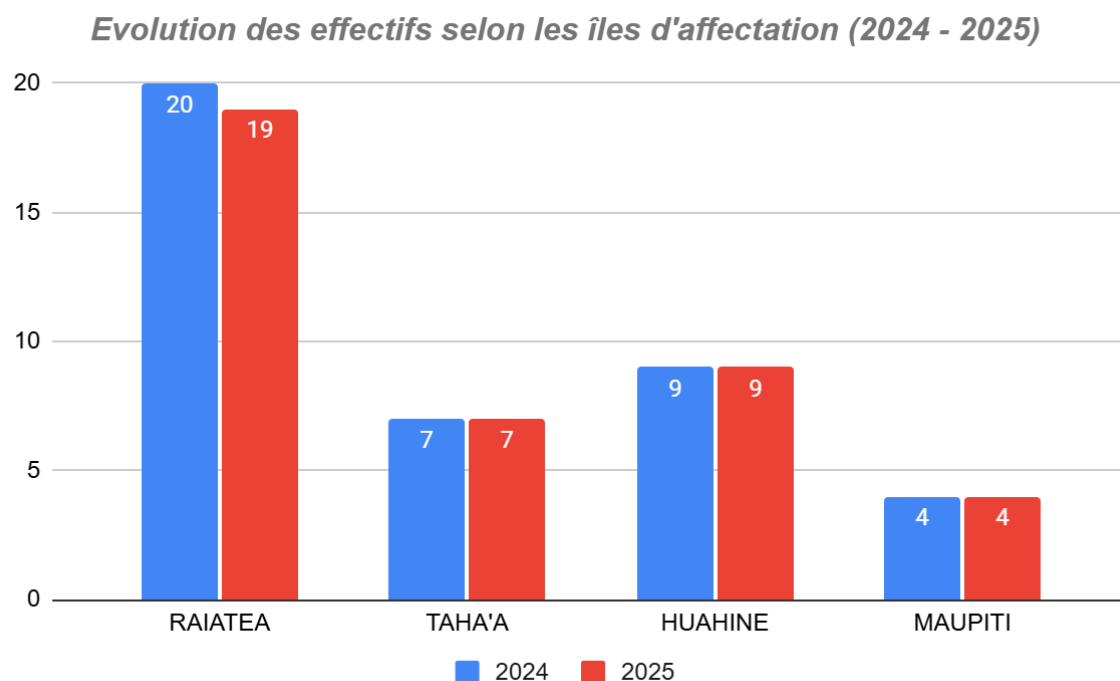
La CCH couvre une superficie totale de **344 km²** et représente une population d'environ **25 457 habitants**, pour un **nombre estimé de 9 833 logements** (résidences principales, secondaires, logements vacants, etc.), selon les données de l'**ISPF - Recensement 2022**. Ce territoire insulaire et morcelé implique une organisation logistique spécifique, adaptée aux contraintes locales, afin d'assurer un service public de gestion des déchets efficace, équitable et durable.



<i>Périmètre CC HAVA'I</i>	<i>Population recensement 2022</i>	<i>Nombre de logement</i>	<i>Superficie (km²)</i>	<i>Densité (Hab/km²)</i>
Raiatea	12 452	4 647	168	74
Taha'a	5 365	2 183	90	88
Huahine	6 325	2 460	75	75
Maupiti	1 315	543	11	11
TOTAL	25 457	9 833	344	74

1.4 Les moyens humains

Au **31 décembre 2025**, **39 agents** étaient en poste pour **assurer** le fonctionnement du **service de collecte des déchets** sur le **territoire** de la **CCH**. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des effectifs sur chaque île :

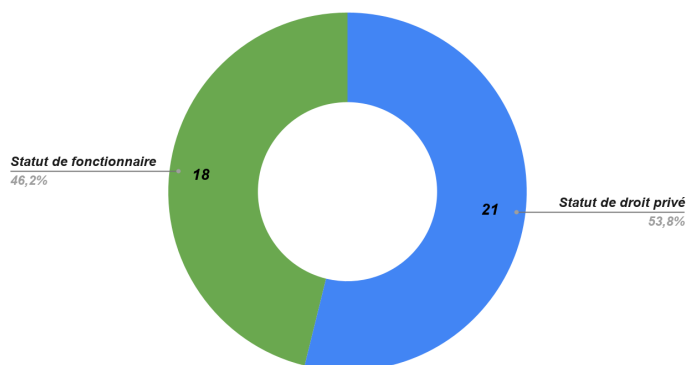


Les **effectifs globaux** restent **stables** sur l'ensemble du territoire, à l'**exception** de l'**île de Raiatea** qui enregistre la **baisse d'un ETP** (passant de 20 agents en 2024 à 19 en 2025, retrouvant ainsi son niveau de 2023). De leur côté, les îles de Taha'a, Huahine et Maupiti conservent des effectifs constants sur ces deux derniers exercices.

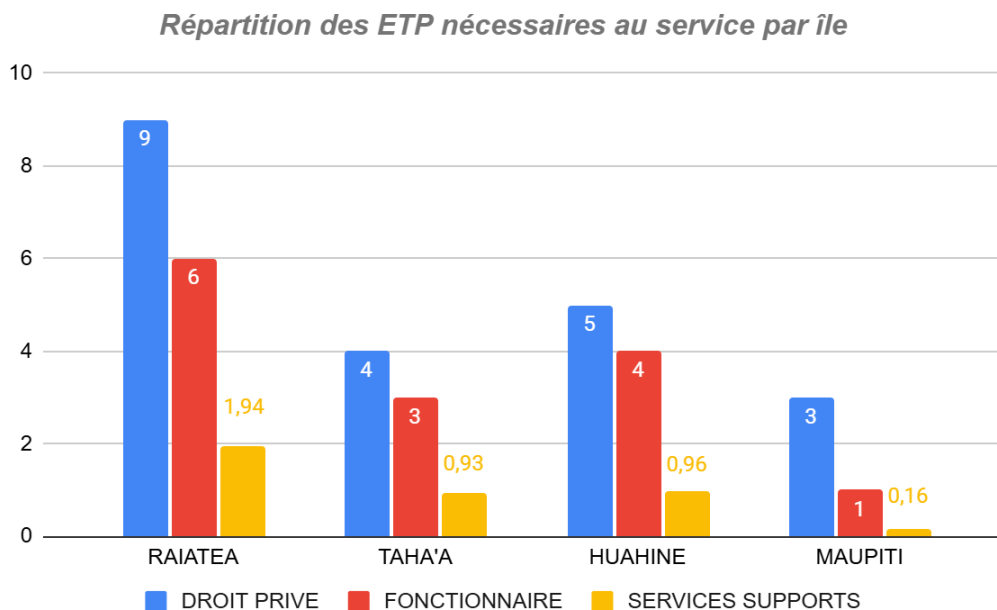
Sur l'ensemble du territoire, le fonctionnement du service mobilise **39 agents** en **2025**, répartis à parts égales entre :

- **21 agents ayant un statut de droit privé** (principalement des ripeurs et des chauffeurs),
- et **18 agents ayant un statut de fonctionnaire**, dont une partie dédiée aux **services supports et administratifs**.

Répartition des effectifs agents SPIC OM et agent CCH en 2025

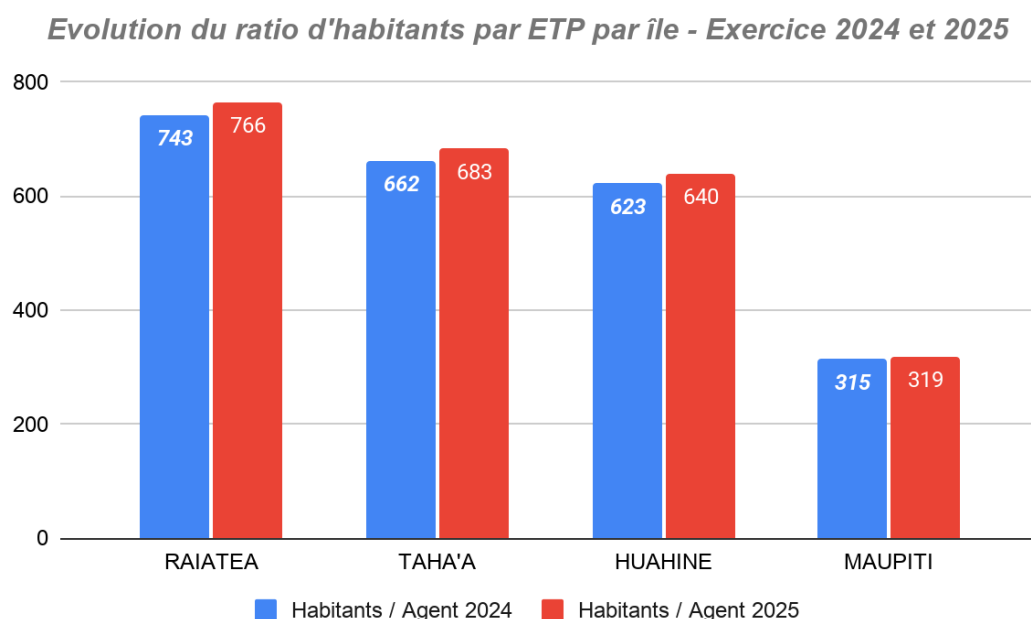


Le graphique ci-dessous présente le **nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) nécessaires par île pour l'exercice 2025**, en incluant une **ventilation spécifique des services supports**.



Cette répartition a été établie **en fonction du nombre d'abonnés par île**, afin de refléter au mieux les besoins en personnel.

Afin de faciliter la comparaison entre les différentes îles, un **ratio "agents par habitant"** a été calculé en rapportant le **nombre d'Équivalents Temps Plein de chaque île à sa population**. Ce ratio permet d'estimer la **charge de travail potentielle par ETP** selon la taille de la population desservie :



Ce graphique met en évidence une **légère hausse** du **nombre d'habitants par ETP** sur l'ensemble des îles. L'île de **Maupiti** conserve toutefois un **niveau d'effectif** plus **élevé** au regard de sa **population**, ce qui s'explique par des contraintes géographiques, logistiques et organisationnelles particulières.

2. Les caractéristiques du service

2.1 Organisation de la collecte des déchets

La collecte des déchets sur l'ensemble du territoire de la CCH à la fin l'exercice 2025 est organisée de manière suivante:

Ordures ménagères résiduelles (1 fois par semaine)

 Collecte : Portes à portes - collecte en bac

 Traitement : Dépotoirs de chaque île

Recyclables (plastiques/aluminium/métal/ verre) (1 fois toutes les 2 semaines)

 Collecte : Portes à portes - collecte par mono-matériaux en vrac, déposés dans le bac gris ou tout autre contenant choisi par l'utilisateur.

 Traitement : Rapatriement sur Tahiti via Fenua ma pour traitement par filière adaptée à l'étranger, à l'exception du verre, qui est broyé directement sur place par la CCH et valorisé en sous couche de remblai ou de dalle

Encombrants et DEEE (1 fois par semestre)

 Collecte : Collecte ponctuelle par point d'apport volontaire en mode déchetterie mobile via des bennes amovibles et en porte-à-porte selon les communes

 Traitement : Rapatriement sur Tahiti pour **enfouissement au CET de Hitia'a** concernant les **encombrants** collecté sur Raiatea et **traitement par filaire à l'étranger** pour les **DEEE**.

À Avera, Tahina (Uturoa) et Tevaitoa (Tumaraa), la collecte des biodéchets (2 fois /semaine) a été reprise en mars 2025 (1 fois /semaine).

Les **Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)** sont collectés par la CCH dans ses centres de tri sur chaque île ou ponctuellement via une déchetterie mobile. Ils sont ensuite conditionnés et expédiés à Tahiti pour y être traités dans une filière adaptée.

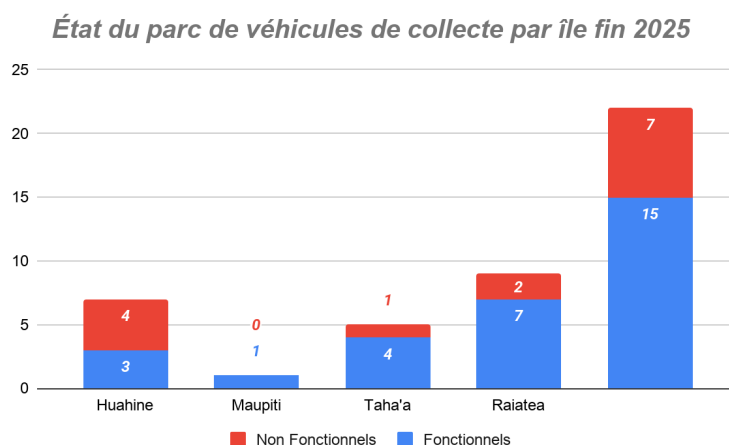


2.2 Les moyens techniques pour la collecte

Le tableau ci-dessous détaille la flotte de véhicules utilisée pour les opérations sur les îles de Huahine, Maupiti, Taha'a et Raiatea :

ÎLE	NOMBRES TOTAL DE VÉHICULES	VÉHICULES FONCTIONNELS ✓	VÉHICULES EN DIFFICULTÉ ⚠ / HORS SERVICE ✗	POINTS CLÉS À RETENIR
HUAHINE	7 véhicules	1 camion plateau JMC (293 101 P, 2024) 1 BOM 7 m³ (260 524 P, 2020) 1 Camion Grue (258 905 P , 2020)	1 BOM 12 m³ (234 012 P, 2016) 1 BOM 7 m³ (260 523 P, 2020) 1 BOM Mercedes (141 901 P, 2010) 1 camion plateau JMC (232 792 P, 2016)	1 BOM 12 m³ (234 012 P, 2016) en panne depuis novembre 2025 remplacer depuis par le 12 m3 - 206 754P - de Raiatea 43 % de la flotte opérationnelle. 8 ans age moyen des véhicules fonctionnels
MAUPITI	1 véhicule	1 BOM 5 m³ (2020)	/	100 % de la flotte opérationnelle. 6 ans age moyen des véhicules fonctionnels
TAHA'A	5 véhicules	1 BOM 12 m³ (235 005 P, 2016) 1 camion plateau JMC (293 099 P, 2024) 1 BOM 7 m³ (260 526 P, 2020) 1 camion grue (258 906 P, 2020)	1 Multicar (199 925 P, 2009)	- 1 camion grue en panne pendant 6 mois (problème de bras/courant). 80 % de la flotte opérationnelle. 8,2 ans age moyen des véhicules fonctionnels
RAIATEA	9 véhicules	1 BOM 14 m³ (261 412 P, 2020) 1 BOM 12 m³ (206 754 P, 2010) 1 BOM 7 m³ (260 525 P, 2020) 1 camion grappin (247 461 P, 2018) 1 véhicule léger (Toyota Hilux, 232 205 P, 2016) 1 Tractopelle HIDROMEK (260 578 P, 2020) 1 BOM SG 5M3 (207 374 P, 2010)	1 camion plateau Kia Motors (241 009 P, 2017) 2 BOM 12 m³ (220 436 P, 2013)	Raiatea possède la plus grande flotte de véhicules. 78 % de la flotte opérationnelle 10 ans age moyen des véhicules fonctionnels

Le graphique ci-dessous présente l'état du parc de véhicules sur chaque île



Un parc automobile vieillissant :

- **Disponibilité** : Sur les 22 camions de collecte de la CCH, seuls **15 sont opérationnels** (soit 68 % de la flotte). C'est une baisse nette par rapport à fin 2024, où 79 % des véhicules fonctionnaient.
- **Âge moyen** : Fin 2025, les véhicules en service avaient en moyenne **9 ans et 1 mois** (contre 7 ans et 10 mois un an plus tôt).

L'enjeu : Sans un renouvellement rapide du matériel, **les pannes deviendront de plus en plus fréquentes**, faisant grimper les frais de réparation et perturbant le ramassage des déchets sur les îles.

Action recommandée :

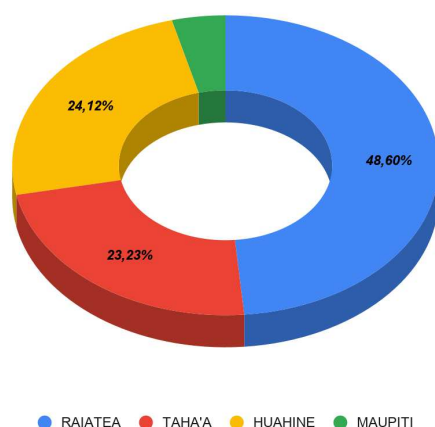
Pour garantir un service continu tout en maîtrisant les coûts, il est urgent d'évaluer l'état technique de chaque véhicule et de lancer un **plan de remplacement progressif** par des modèles plus modernes.

2.3 Les usagers du service

Le service des déchets couvre le territoire de la communauté de commune Hava'i qui comptait au dernier recensement **25 457 habitants** (2022).

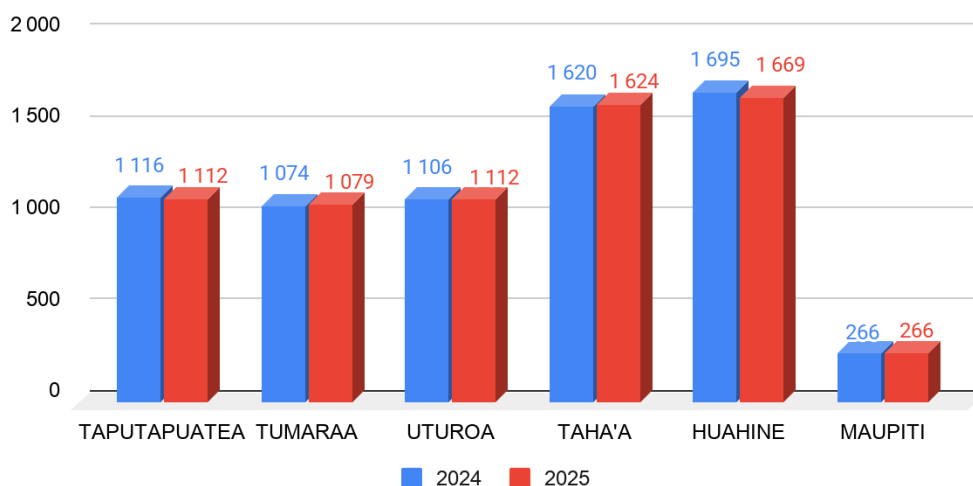
En **2025**, le service comptait **7 181 usagers (domestiques et non domestiques)** recensés dans la base de données clientèle, contre **7 225 en 2024**, soit une légère diminution de **- 0,61 %**. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des usagers par île.

Répartition en pourcentage des usagers (UD et UND) par île en 2025



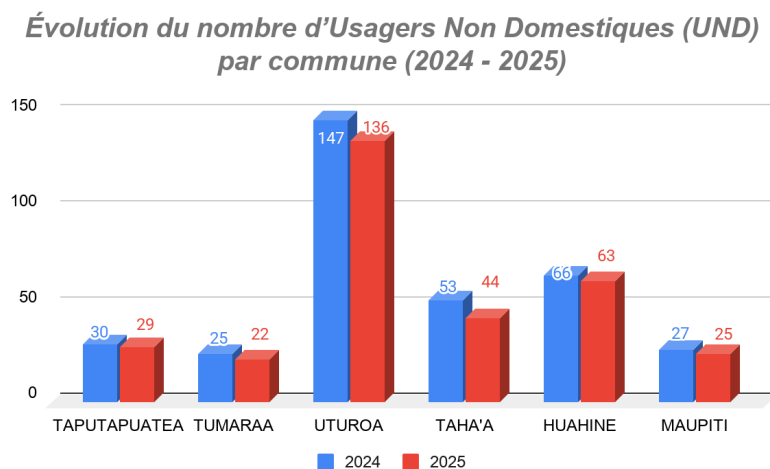
Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'**usagers domestiques (UD)** par commune **entre 2024 et 2025**.

Évolution du nombre d'Usagers Domestiques (UD) par commune (2024 - 2025)



Le nombre d'**usagers domestiques (UD)** recensés dans la base de données clientèle est passé de **6 877 en 2024** à **6 862 en 2025**, soit une légère baisse de **- 0,22 %**.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre **Usagers Non Domestiques (UND)** par commune entre **2024 et 2025**.



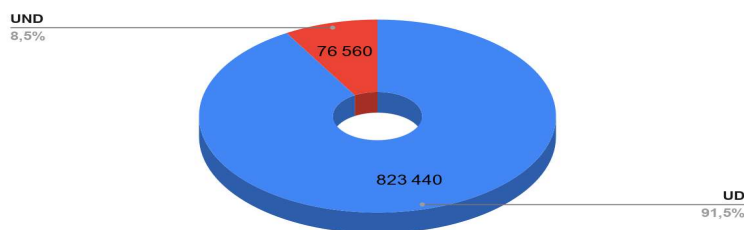
Le nombre d'**Usagers Non Domestiques (UND)** recensés dans la base de données clientèle a baissé, passant de **348** en **2024** à **319** en **2025**, soit une baisse de **- 8,33 %**.

2.4 Le parc de bacs roulants du service

Les **Usagers Domestiques (UD)** disposent normalement d'un bac gris de **120 litres**, tandis que les **Usagers Non Domestiques (UND)**, principalement des professionnels, sont dotés au minimum d'un bac gris de 240 ou 660 litres selon les besoins. Toutefois, une rupture de stock sur les bacs de **120 litres** a entraîné des difficultés pour une partie des **UD**, qui se trouvent actuellement sans bac de collecte. Dans ce contexte, ils sont **contraints** soit d'**acquérir** eux-mêmes un **bac**, soit de **déposer** leurs déchets **en sacs sur la voie publique** lors des jours de collecte.

En se basant sur une **hypothèse de dotation standard**, soit un bac de **120 litres** par **UD** et un bac de **240 ou 660 litres** par **UND**, on estime à **7 181** le nombre total de **bacs mis à disposition**, représentant un **volume global de 900 000 litres**.

*Volume théorique total de bacs réparti sur le service entre
UD et UND en 2025*



Il est important de noter qu'un **système de suivi des bacs** attribués aux usagers **est à mettre en place**, afin de **faciliter la visibilité** sur le parc de bacs roulants et rendre plus **facile sa gestion à court, moyen et long terme**.

À court terme, il est primordial de programmer un **recensement des bacs existants**, suivi de la **distribution d'un bac de collecte à chaque point de collecte** du service. Cette action répond à plusieurs enjeux clés :

- **Sécuriser le travail des agents de collecte,**
- **Préserver la salubrité des espaces publics** les jours de ramassage,
- **Améliorer la qualité des déchets collectés** en vue de leur traitement,
- Et **assurer une meilleure adéquation** entre le service rendu et la tarification appliquée.

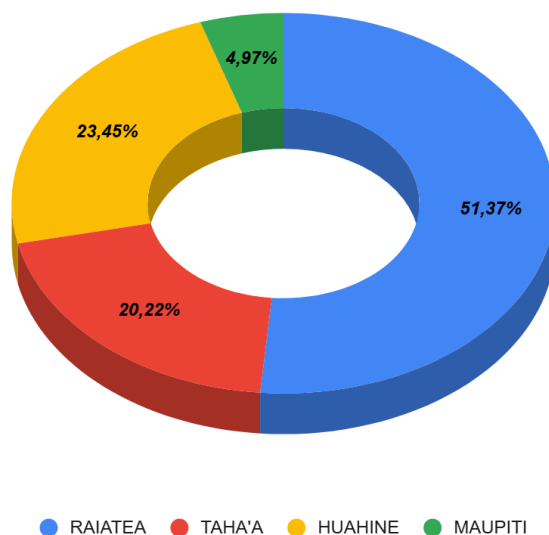
Par ailleurs, il serait nécessaire de mettre en place un **suivi systématique des bacs distribués**, afin de disposer d'un **inventaire précis et régulièrement mis à jour**.

Il est également important de **rappeler aux usagers que les bacs restent la propriété de la CCH**, et non des particuliers, afin de **faciliter leur gestion et leur renouvellement à long terme**.

2.5 Bilan de l'ensemble des déchets collectés

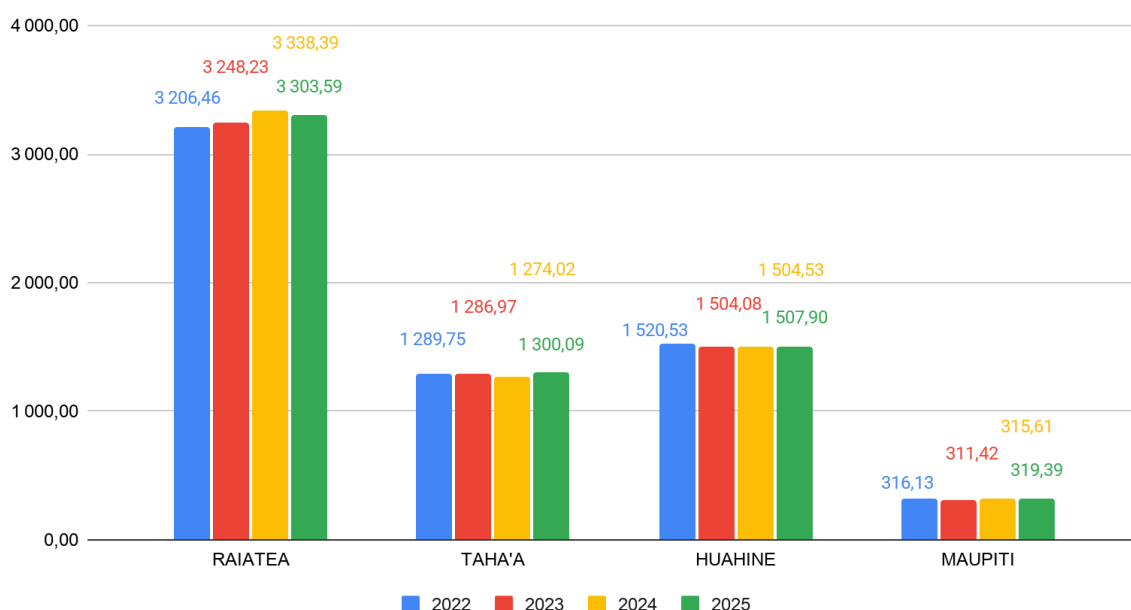
En **2025**, la CCH a collecté un total de **6 430 tonnes** de déchets (hors biodéchets) sur l'ensemble de son périmètre de compétence. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des tonnages collectés par île.

Répartition en pourcentage des déchets collectés par île en 2025



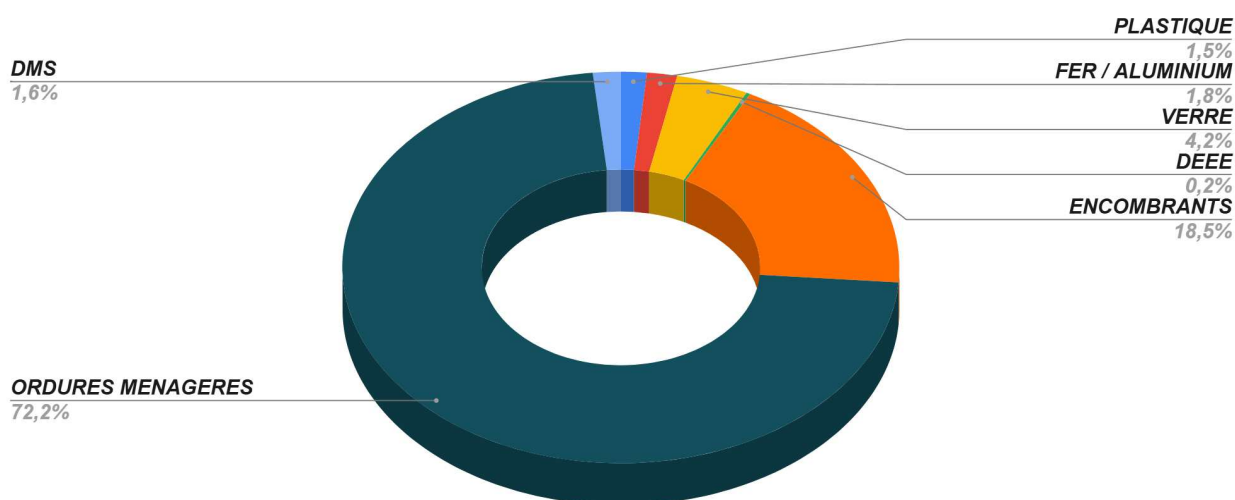
L'évolution des tonnages collectés par île depuis 2022 est illustrée dans le graphique ci-dessous.

Évolution des tonnages de déchets collectés par île (2022–2025)

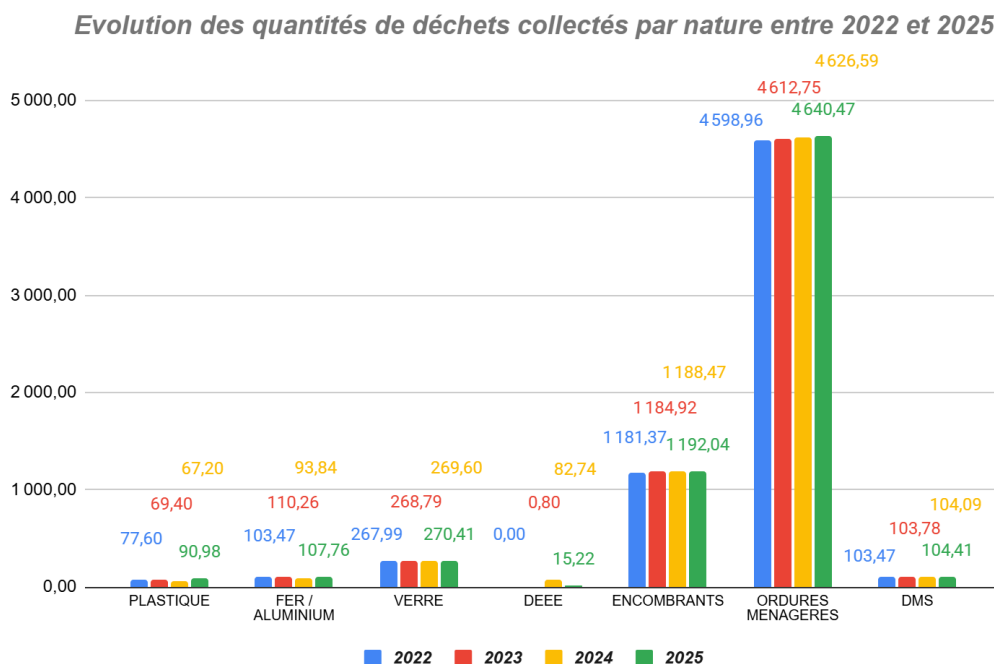


En **2025**, on estime que **72,16 %** des déchets collectés sur le territoire de la CCH étaient constitués d'ordures ménagères, soit **4 640 tonnes**. Les encombrants représentaient la deuxième catégorie la plus importante, avec **18,54 %**, soit **1 192 tonnes**.

Quantités de déchets collectés par catégorie en 2025



Le graphique illustre l'évolution des tonnages de déchets collectés depuis 2022 par nature de déchets.



Constat et limites des données actuelles :

- **Stabilité** : Les chiffres présentés dans le graphique restent stables depuis 2022.
- **Précision limitée** : Ces données doivent être interprétées avec précaution. Elles reposent en grande partie sur des estimations issues de l'étude MODECOM de 2021. Seuls les tonnages de **déchets plastiques, de fer et d'aluminium** font l'objet d'un pesage systématique par l'opérateur Fenua Ma, garantissant leur exactitude.

Prérequis à tout projet de traitement des déchets - Centre d'Enfouissement Technique (CET) ou autres :

Pour dimensionner correctement les futures installations, il est indispensable de mener :

1. Une **campagne de caractérisation précise** des déchets sur chaque île.
2. Une **campagne de pesage représentative** afin de quantifier fidèlement les gisements réels.

Recommandation stratégique : En parallèle, la CCH doit se doter d'une stratégie et d'outils de collecte adaptés. L'objectif est de pouvoir suivre de manière **autonome et quotidienne** les volumes collectés, par type de déchet et par tournée.

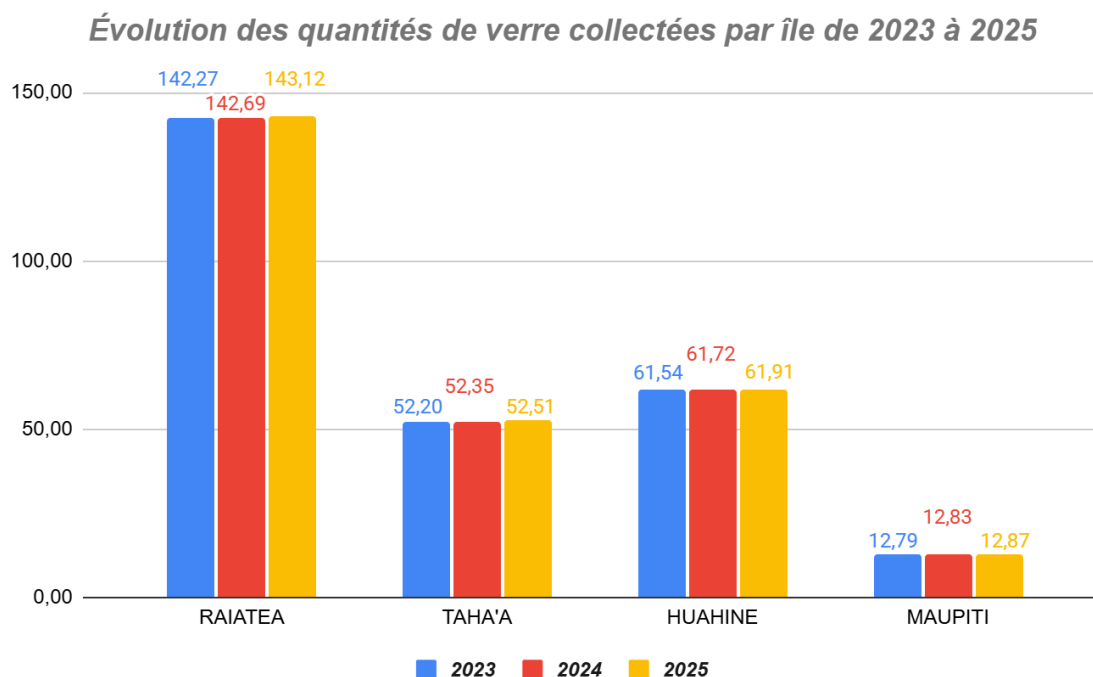
L'annexe 1 présente le **détail des tonnages collectés** sur le territoire de la CCH au cours de l'exercice 2025.

2.6 Bilan des déchets recyclables collectés

Sur le territoire de la CCH, les **déchets ménagers recyclables** collectés en monomatériaux comprennent le verre, les plastiques, l'aluminium et le fer. Depuis fin 2024, la collecte de ces flux s'effectue en porte-à-porte, toutes les deux semaines, sur l'ensemble des îles.

2.6.1 Verre

Le graphique ci-dessous illustre **l'évolution des tonnages** de déchets en **verre** collectés sur chacune des îles.



On observe une **stabilisation des volumes** collectés, principalement en **raison de l'absence de système de pesée**. Les données présentées reposent sur une **estimation basée** sur le **ratio** de production issu de l'étude **MODECOM 2021**, **extrapolée** au nombre d'**habitants** selon le recensement de 2022, avec un **taux d'accroissement** annuel de **0,3 %**.

2.6.2 Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Jusqu'à l'exercice 2023, la collecte des **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** était effectuée dans le cadre des collectes d'encombrants.

Depuis 2024, la CCH a mis en place des **collectes spécifiques** qui ont permis de collecter sur **l'exercice 2025 15,22 tonnes de DEEE**.

Pour les exercices à venir, plusieurs améliorations sont préconisées :

 **Organiser des collectes DEEE spécifiques** sur chaque île.

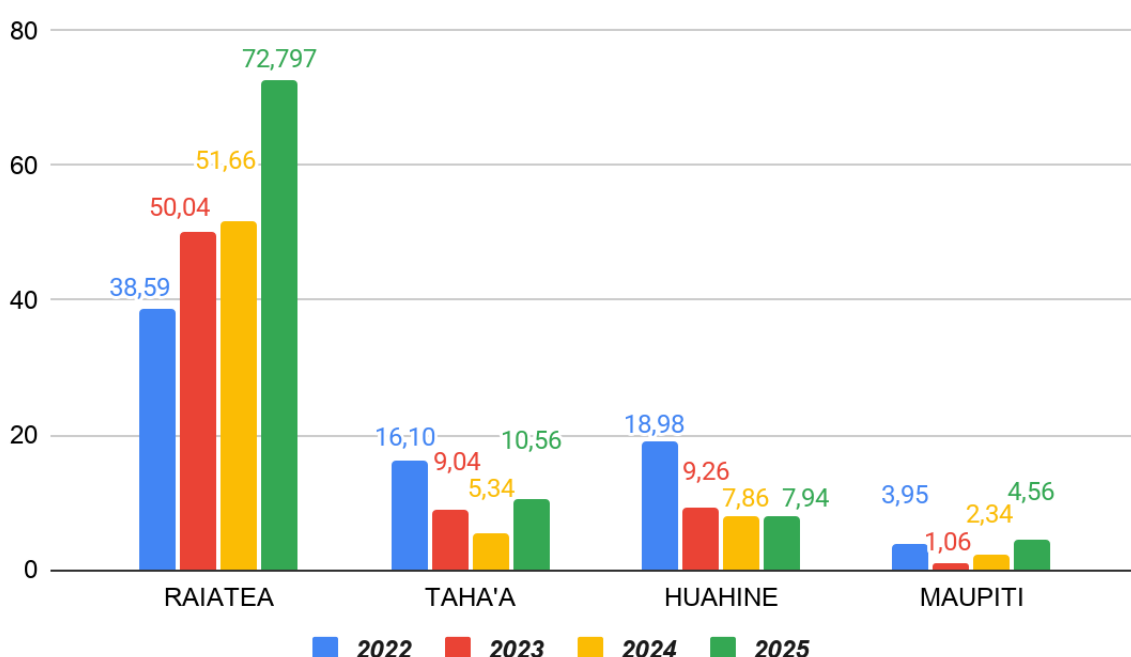
 **Instaurer un suivi rigoureux des quantités** grâce à une pesée systématique des déchets.

 **Mettre en place un contrôle d'accès aux bennes** pour en réserver l'usage exclusif aux usagers autorisés.

2.6.3 Plastique et Aluminium / Fer

Le graphique ci-dessous illustre **l'évolution des tonnages** de déchets en **plastique** collectés sur chacune des îles.

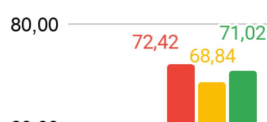
Évolution des quantités de plastique collectées par île depuis 2022



En **2025**, les **volumes** de déchets **plastiques** collectés connaissent une hausse globale de **43 %** sur l'ensemble des îles, atteignant **95,86 tonnes** (contre 67,20 tonnes en 2024). Cette progression est principalement portée par les augmentations très marquées à **Taha'a** (+98 %, passant de 5,34 t à 10,56 t), **Maupiti** (+95 %, passant de 2,34 t à 4,56 t) et **Raiatea** (+41 %, passant de 51,66 t à 72,80 t). À **Huahine**, le tonnage collecté se maintient à un niveau stable avec **7,94 tonnes** (+1 % par rapport à 2024).

Le graphique ci-dessous illustre **l'évolution des tonnages** de déchets en **aluminium et fer** collectés sur chacune des îles.

Évolution des quantités d'aluminium et de fer collectées par île depuis 2022



Projet 2025

Entre **2024 et 2025**, les **volumes de déchets en aluminium et en fer** collectés enregistrent une **progression** globale de **20 %**, s'élevant à 112,58 tonnes contre 93,84 tonnes l'année précédente. La **hausse** la plus **importante** concerne Taha'a, dont la collecte est multipliée par près de trois pour atteindre **26,04 tonnes** (après une chute marquée à 8,96 t en 2024). Les tonnages collectés à **Raiatea (71,02 t)** et à **Maupiti (5,14 t)** restent quant à eux sur une dynamique de stabilité avec de **légères hausses** respectives de +3 % et +14 %. Enfin, Huahine enregistre un **léger repli** de **-10 %**, passant de 11,54 t à 10,38 t.

Comme nous pouvons le constater sur les flux de **déchets plastiques et d'aluminium/fer**, une **rupture nette** apparaît **entre 2022 et 2023**. Cette variation **s'explique** par la mise en place d'un **nouveau mode de comptabilisation** : en **2022**, les données reposaient sur une **estimation théorique** basée sur les ratios de production issus de l'étude MODECOM 2021, extrapolée au nombre d'habitants selon le recensement de 2022 (avec un taux d'accroissement annuel de 0,3 %). À partir de **2023**, les chiffres présentés correspondent aux **tonnages réellement pesés**, collectés et expédiés à l'acteur de valorisation Fenua Ma.

Cette évolution met en lumière l'écart potentiel entre des **données estimées et les volumes réellement collectés**. La fiabilité des données relatives aux tonnages constitue un élément déterminant pour assurer une **bonne connaissance des flux de déchets** et, par conséquent, pour **dimensionner de manière optimale les moyens de collecte et de traitement**.

L'exemple de l'île de **Raiatea illustre** clairement **cette problématique** : pour le **plastique**, les tonnages de **2022** basés sur des **estimations** (38,59 t) se **révèlent inférieurs de 30 %** aux **volumes réels mesurés en 2023** (50,04 t). De même, pour **l'aluminium/fer**, l'estimation **2022** (51,45 t) **sous-évaluait la réalité de + 29 %** par rapport à **2023** (72,42 t).

Une telle sous-estimation n'est pas anodine. Elle **impacte** directement la **compréhension du service** et, plus largement, la **planification stratégique**. Dans le cas des **ordures ménagères**, elle peut entraîner un **sous-dimensionnement** ou un **surdimensionnement** des **outils de traitement**, tels que les Centres d'Enfouissement Technique (CET), **compromettant** ainsi **l'efficacité et la durabilité du système de gestion des déchets**. Il est donc **indispensable de**

réaliser des campagnes de pesée régulières et représentatives afin de connaître avec précision les tonnages réellement collectés et d'adapter le service au plus près des besoins du territoire.

2.7 Traitement des déchets

2.7.1 Traitement des déchets OMr, Encombrants et DMS

Les **ordures ménagères résiduelles (OMR)**, une fois collectées, sont actuellement déposées dans des **décharges publiques**. Chaque île du territoire dispose aujourd'hui de sa propre décharge.

Cependant, l'utilisation de ces décharges, souvent non conformes, engendre des **risques sanitaires** et des **pollutions environnementales**.

Pour y remédier, la **Communauté de Communes Hava'i** a lancé, depuis plusieurs années, des **études de faisabilité** de création de **Centres d'Enfouissement Technique (CET)** sur les îles de **Maupiti**, **Taha'a** et **Huahine**.

Sur l'île de **Raiatea**, le **projet de construction** d'un **CET à Fa'aroa** les principales **autorisations administratives** (ICPE et permis de construire) ont **déjà été obtenues** et le **financement** est en **cours de finalisation**.

Concernant les **encombrants**, les déchets collectés sont ensuite **enfouis à Tahiti, au CET de Hitia'a**.

Par ailleurs, les **Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)**, en raison de leur dangerosité, sont **conditionnés avec précaution** puis **expédiés vers Tahiti** pour y être **traités dans des filières spécialisées adaptées**.

2.7.2 Traitement des déchets recyclables (Verre, Plastique, DEEE, Aluminium et Fer)

Le **verre** est **traité localement** grâce au **broyage réalisé directement sur chaque île** par la CCH. Ce procédé permet une **réutilisation sur place**, notamment dans les **activités du secteur du BTP**.

Les **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** sont **transportés à Tahiti**, où ils sont **pris en charge, traités et valorisés** par des **filières spécialisées**.

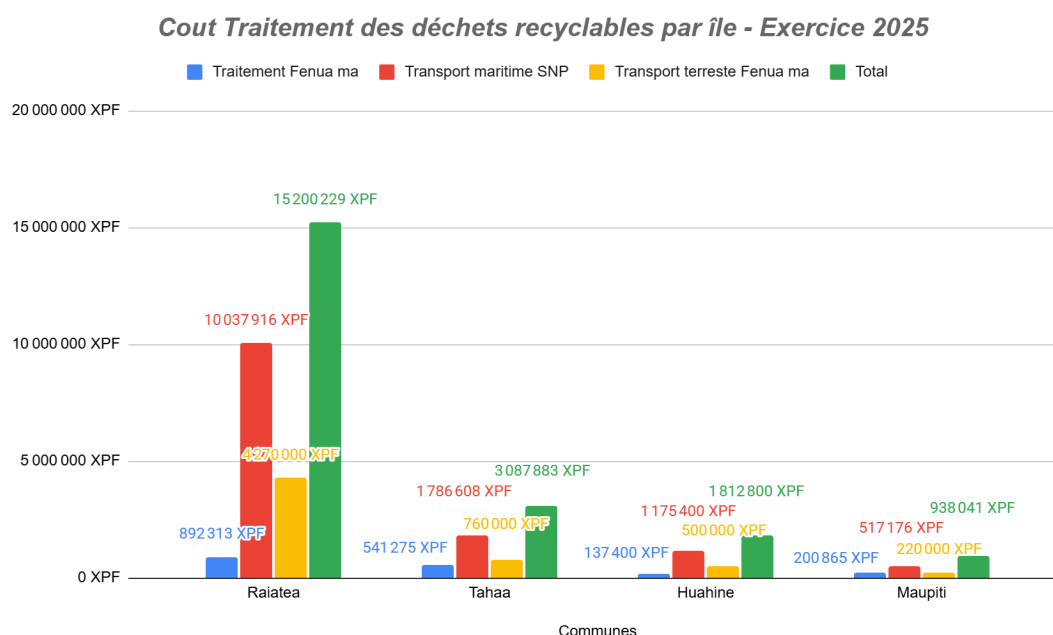
Les déchets en **plastique** et en **aluminium/fer** font l'objet d'un **tri de contrôle** après collecte pour corriger les erreurs de tri des usagers. Les matières non conformes sont **écartées et redirigées vers les dépotoirs**, tandis que les matières conformes sont **conditionnées**, puis **expédiées par la CCH vers le centre de tri et de transfert de Motu Uta**. Là, elles sont **prises en charge par Fenua Ma**, puis **expédiées vers des filières de recyclage à l'étranger**, principalement dans la **région indopacifique**.

En **2025**, **Fenua Ma** a réceptionné **208 tonnes de déchets recyclables** en provenance de la CCH, dont :

- **96 tonnes de plastiques ;**
- **41 tonnes d'aluminium ;**
- **71 tonnes de fer.**

Ce volume représente un **ratio de 7,98 kg par habitant et par an.**

Le graphique ci-dessous détaille la répartition des coûts de traitement des déchets recyclables (plastique, aluminium et fer) par île pour l'exercice 2025 selon le poste de dépense (traitement, transport maritime et transport terrestre).

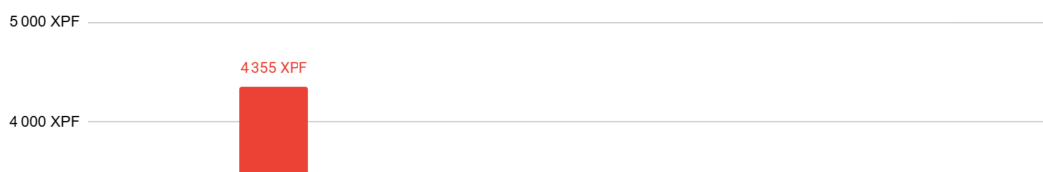


L'analyse de la répartition géographique des coûts de traitement de l'exercice 2025 met en évidence une prédominance marquée de l'île de **Raiatea**, qui concentre la majorité des dépenses globales (15 200 229 XPF). Elle est suivie par **Tahaa** (3 087 883 XPF), **Huahine** (1 812 800 XPF) et **Maupiti** (938 041 XPF).

Quel que soit le secteur géographique, la structure des coûts est largement dominée par le poste **transport maritime (SNP)**, qui constitue la composante financière la plus lourde pour chaque île (dépassant notamment 10 M XPF pour Raiatea), suivi du **transport terrestre Fenua ma**. À l'inverse, les coûts stricts liés au **traitement Fenua ma** représentent la part la plus minime du budget (de 137 400 XPF à Huahine jusqu'à 892 313 XPF à Raiatea). Ces résultats illustrent l'impact financier majeur de l'insularité et de la logistique d'acheminement maritime dans la gestion globale des déchets recyclables.

Le graphique ci-dessous détaille les coûts de la part traitement des déchets recyclables par abonné et par habitant pour chaque île pour l'exercice 2025.

Comparatif des ratios de coûts du traitement des recyclables par île - Exercice 2025



L'analyse des coûts ramenés à l'échelle démographique et au nombre d'abonnés met en évidence de fortes disparités territoriales au sein de la collectivité. **Raiatea** enregistre les ratios financiers les plus élevés, avec un coût de **1 171 XPF par habitant** et **4 355 XPF par abonné**. Elle est suivie de près par **Maupiti**, qui présente également une charge financière très soutenue par abonné (**3 224 XPF/abonné** et **707 XPF/habitant**), traduisant le poids élevé des contraintes logistiques et de l'éloignement sur un bassin d'abonnés plus restreint.

À l'inverse, **Tahaa** et **Huahine** présentent des coûts plus modérés. Huahine affiche les ratios les plus bas de l'archipel, avec **284 XPF par habitant** et **1 047 XPF par abonné**, tandis que Tahaa se situe à un niveau intermédiaire (**570 XPF/habitant** et **1 851 XPF/abonné**). Quel que soit le secteur, le coût par abonné demeure partout 3,5 à 4,5 fois supérieur au coût par habitant, illustrant le niveau de mutualisation de la charge financière sur chaque territoire.

3. Bilan de la communication et des publications - 2025

En 2025, la **Communauté de Communes Hava'i** a poursuivi une communication active afin d'informer et de sensibiliser les habitants sur la gestion des déchets.

Les actions menées ont porté sur la diffusion des **calendriers de collecte**, les **campagnes de caractérisation des déchets ménagers** sur l'ensemble des îles, ainsi que la **promotion des opérations de collecte spécifiques** (déchets encombrants, déchets valorisables).

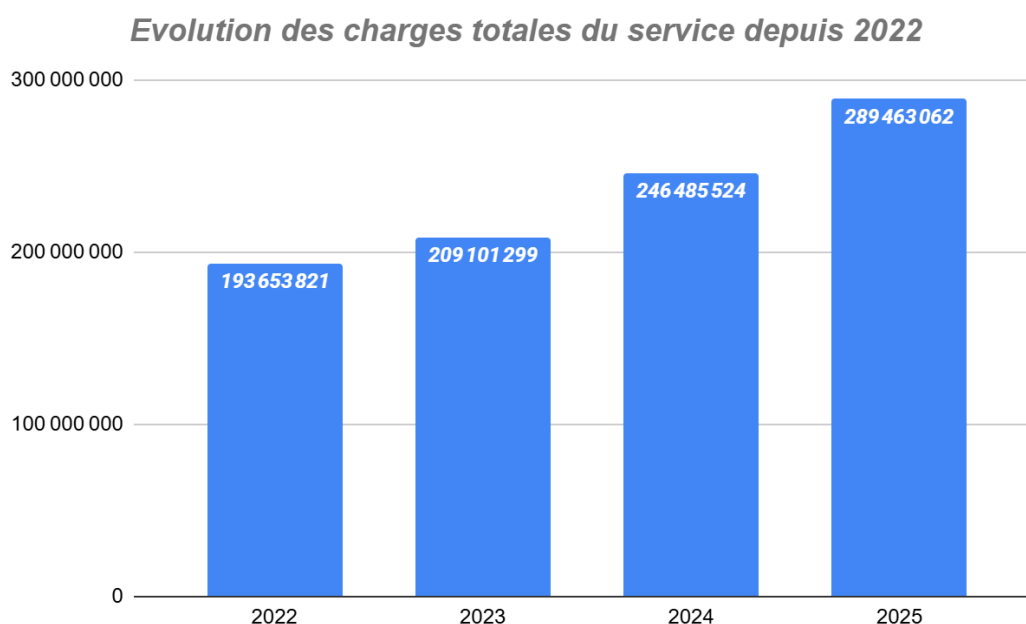
La communication a également valorisé les actions du service à travers des bilans d'activité, la présentation des projets en faveur de l'amélioration de la gestion des déchets, les visites institutionnelles et la publication des rapports d'activité.

Cette stratégie de **communication** a contribué à **renforcer l'information du public**, à accompagner les évolutions du service et à encourager les bonnes pratiques de tri et de prévention **des déchets**.

4. Les aspects financiers du service

4.1 Les charges du service

Sur les dernières années, l'**évolution des charges totales du service** (dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement) a été la suivante :



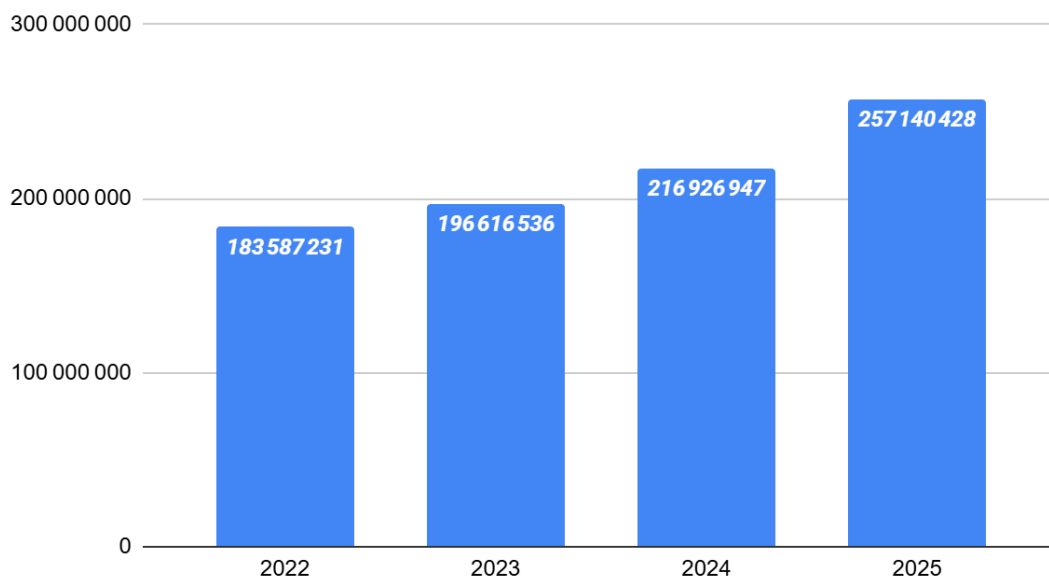
En 2025, les charges totales du service (fonctionnement et investissement) s'élèvent à **289,5 millions F CFP**, enregistrant une hausse de **+17,44 %** par rapport à 2024.

Cette progression globale est quasi-exclusivement portée par l'augmentation des **dépenses réelles de fonctionnement**, qui représentent la majeure partie du budget du service.

4.1.1 Dépenses de fonctionnement

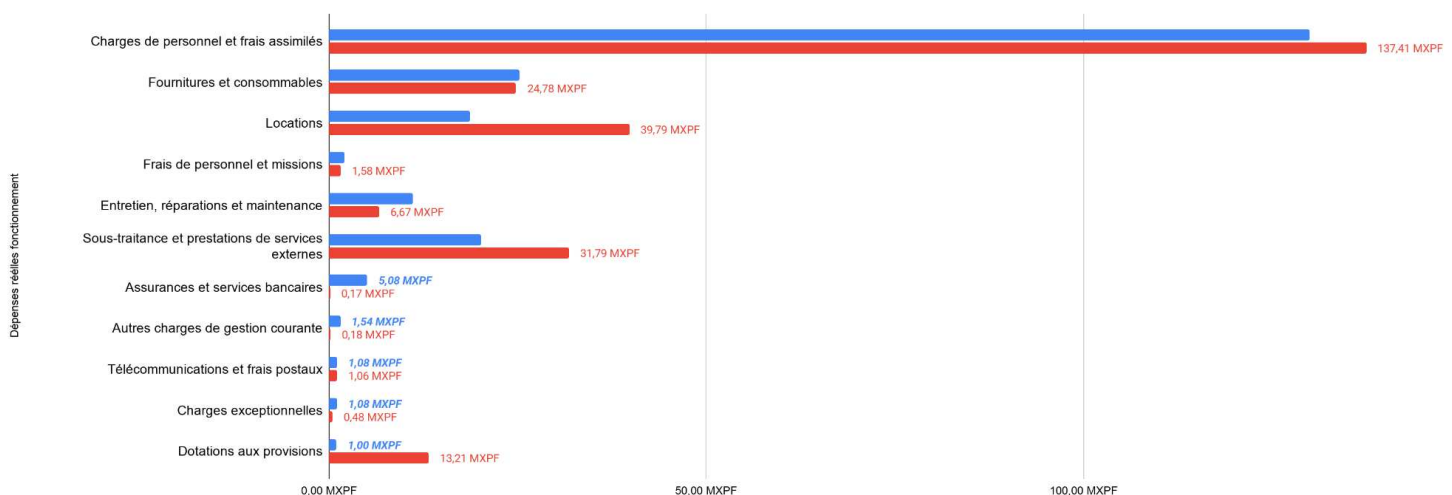
Le coût global de fonctionnement (hors investissement) s'établit à **257 140 428 F CFP** en 2025, contre **216 926 947 F CFP** en 2024, soit une hausse de **+18,54 %**.

Coût du service (hors investissement) depuis 2022



Le graphique ci-dessous **compare les dépenses réelles de fonctionnement** entre l'exercice **2024 et 2025** (en MXPF).

Dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2024 et 2025

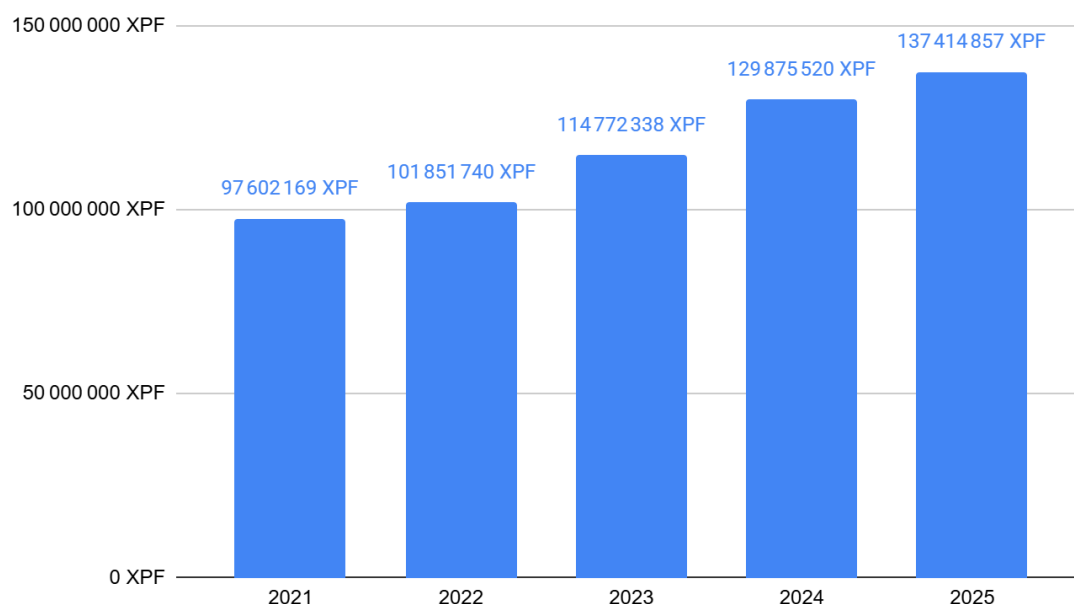


L'augmentation constatée en 2025 s'explique par des évolutions selon les postes :

Les principales hausses

- **Frais de location (+113 %)** : Passage de 18,7 M XPF à 39,8 M XPF. *Note : Cette hausse exceptionnelle découle d'une régularisation comptable (Imputation exceptionnelle en 2025 d'une charge de location d'engins concernant à la fois les exercices 2024 et 2025).*
- **Prestations de sous-traitance (+58 %)** : Forte progression liée à l'augmentation des tonnages de déchets recyclables (hausse des coûts de transport et de traitement) et aux transferts logistiques d'engins entre les îles pour pallier les pannes d'équipements.
- **Charges de personnel (+5,8 %)** : Hausse de 129,9 M XPF à 137,4 M XPF, principalement due au recrutement de contractuels en CDD pour assurer le remplacement des agents titulaires en congé.

Évolution des dépenses de personnel depuis 2021



- **Dotations aux provisions** : Augmentation nette pour atteindre 13,2 M XPF.

Les postes stables ou en baisse

- **Fournitures, entretien et maintenance** : Légère diminution sur l'exercice.
- **Autres postes** : Stabilité globale.

Évolution des charges générales (2021-2025)

L'évolution des charges générales depuis 2021



Au-delà de la comparaison 2024-2025, l'analyse sur 5 ans révèle une trajectoire haussière marquée des charges générales :

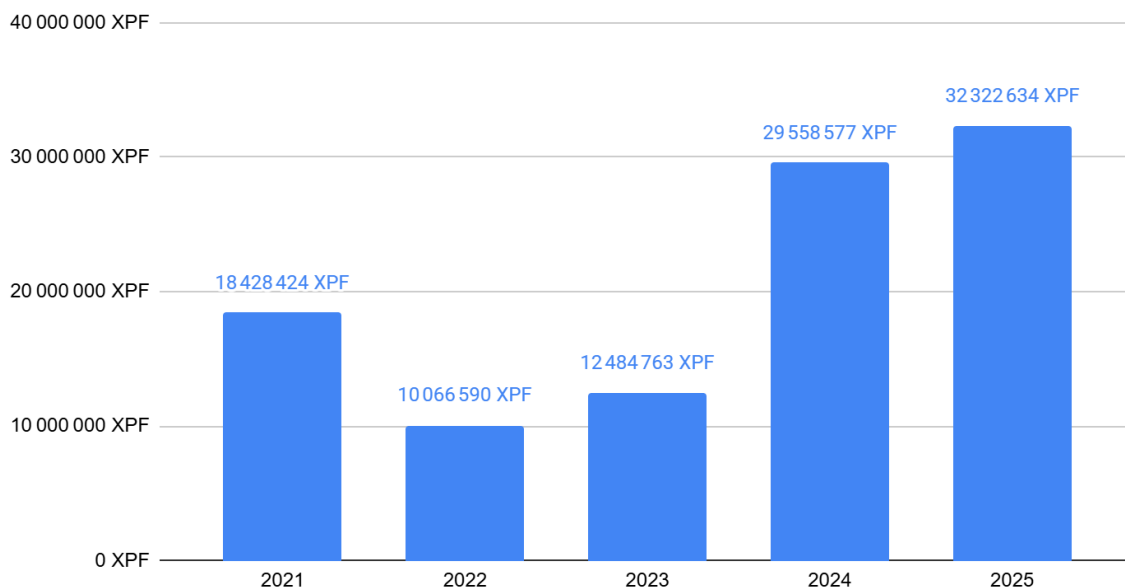
- **Tendance long terme (2021-2025)** : Les charges générales sont passées de 59,8 M XPF en 2021 à 105,8 M XPF en 2025, soit une **augmentation globale de +77 %**.
- **Accélération récente** : Après une accalmie en 2023 (63,8 M XPF), la hausse s'est fortement accentuée entre 2024 et 2025 (**+26,8 %**, représentant +22,4 M XPF sur un an).

⚠ **Point de vigilance** : La dérive continue des charges générales constitue un indicateur financier à surveiller et à maîtriser prioritairement lors des prochains exercices.

4.1.2 Dépenses d'investissement

En 2025, les dépenses d'investissement (hors reprise de subventions) atteignent **32,3 millions F CFP**, confirmant la dynamique de hausse réengagée depuis 2024 (+9,35 % par rapport aux 29,5 MF XPF de l'exercice précédent). Après une période de moindre intensité entre 2022 et 2023, ce niveau d'investissement reflète un effort axé sur la prospection, le renforcement de la collecte et la structuration des futures infrastructures de traitement.

Evolution des dépenses d'investissement 2021 - 2025 (Hors reprise de subvention d'investissement)



Détail des réalisations de l'exercice 2025

Les crédits d'investissement ont été principalement mobilisés sur trois axes stratégiques :

- **Renforcement des moyens de collecte :**
 - **Acquisition de deux camionnettes** pour renouveler la flotte de matériel roulant : **9,9 MF XPF**.
- **Études stratégiques et caractérisation des gisements :**
 - **Lancement de l'étude MODECOM** sur l'ensemble des îles pour caractériser finement les déchets : **9,48 MF XPF**.
 - **Finalisation de l'actualisation du Plan de Gestion des Déchets (PGD)** : **1,87 MF XPF**.
- **Projets structurants et futurs Centres d'Enfouissement Technique (CET) :**
 - **Recherche de foncier et de sites CET** (Tahaa - Huahine) : **4,70 MF XPF**.
 - **Études de traitement et maîtrise d'œuvre (MO)** pour le projet de CET à Faaroa : **2,28 MF XPF** (dont 1,87 MF XPF pour l'étude PFF et 406,8 kXPF pour la MO).
 - **Étude d'autorisation de remblais** du siège administratif du service.

4.2 Les recettes du service

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets produits est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), qui peut être complétée par des subventions et d'autres produits exceptionnels.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est une contribution à la gestion des déchets en contrepartie du service rendu, à savoir :

- la mise à disposition d'un bac de pré-collecte suivant la taille du foyer de l'utilisateur,
- la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères,
- la collecte des déchets ménagers volumineux.

4.2.1 Usagers Domestiques

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) s'applique à l'ensemble des usagers occupant un logement (propriétaires ou locataires). Ses tarifs, fixés par délibération du conseil communautaire, sont déclinés par secteur géographique et par catégorie d'utilisateur (domestique ou non domestique). Exprimée en montant annuel, la REOM fait l'objet d'une facturation semestrielle.

Évolution de la grille tarifaire (2021 - 2025)

L'analyse des tarifs appliqués aux usagers domestiques illustre la trajectoire retenue par la CCH pour parvenir à une **équité fiscale et territoriale** :

- **Ajustement en 2024** : Les tarifs ont connu une nette revalorisation sur l'ensemble des îles, avec des augmentations comprises entre **+33 % et +42,86 %** par rapport à 2023.
- **Uniformisation au 1^{er} janvier 2025** : La révision tarifaire marque l'aboutissement de la démarche d'harmonisation avec un **tarif unifié de 12 000 XPF / an** pour l'ensemble des usagers domestiques de la CCH.
 - Les secteurs de Huahine, Tahaa, Uturoa et le Secteur 1 de Tumaraa/Taputapuatea affichent une **stabilité (0 %)**, ce seuil ayant été atteint dès 2024.
 - Les derniers ajustements ont concerné Maupiti (+14,29 %) et le Secteur 2 de Tumaraa/Taputapuatea (+20 %) afin de les aligner sur le tarif unique.

Fréquences de paiement : Ce montant forfaitaire de 12 000 XPF par an et par usager domestique est recouvré en **deux échéances semestrielles de 6 000 XPF**.

Tarifs annuel	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024 - 2025
Huahine	9 000	9 000	9 000	12 000	12 000	0,00%
Tahaa	9 000	9 000	9 000	12 000	12 000	0,00%
Uturoa	9 000	9 000	9 000	12 000	12 000	0,00%
Tumaraa et Taputapuatea Secteur 1 : Tevaitoa, Avera et Faaroa 1	9 000	9 000	9 000	12 000	12 000	0,00%
Maupiti	6 000	7 500	7 500	10 500	12 000	14,29%
Tumaraa et Taputapuatea Secteur 2 : Faaroa 2 jusqu'à Tehurui	5 000	7 000	7 000	10 000	12 000	20,00%

4.2.2 Usagers Non Domestiques

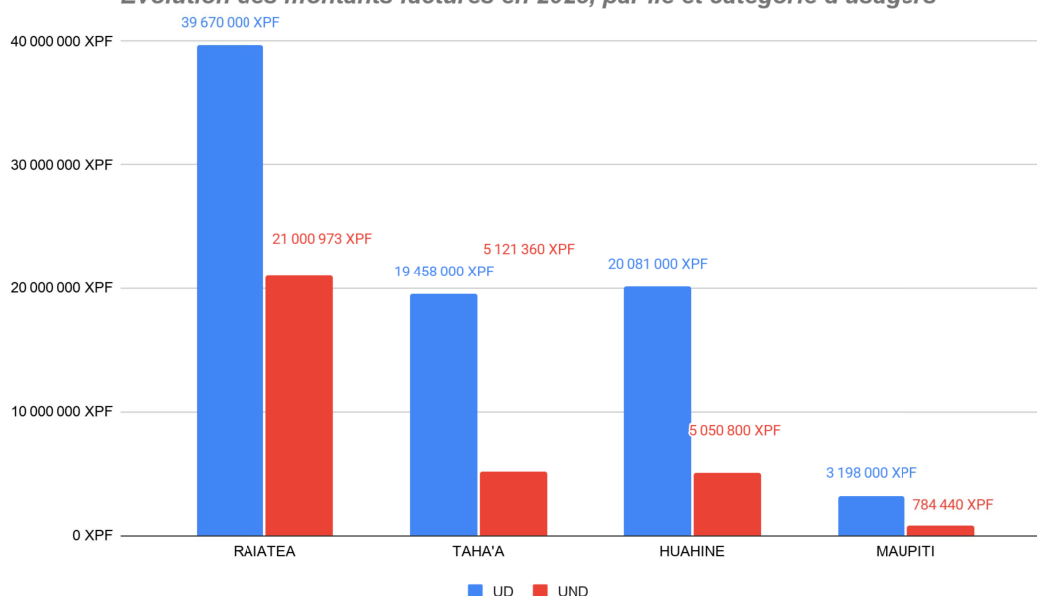
Depuis le **1er janvier 2022**, les **Usagers Non Domestiques** (commerces, hébergements, administrations, etc.) sont assujettis à une **tarification incitative** basée sur le **volume** de déchets collectés, au **tarif de 3 000 XPF par litre**. La facture est donc calculée en fonction de la capacité en litres des bacs mis à disposition de l'utilisateur **UND**. A noter que **chaque Usager Non Domestique (UND) dispose, au minimum, d'un bac de 240 litres** mis à sa disposition.

4.2.3 Facturation

En 2025, le montant total facturé pour l'ensemble du service s'élève à **114 364 573 XPF** (toutes catégories d'utilisateurs confondues).

- **Usagers domestiques (UD)** : Ils constituent le cœur de la facturation avec **82 407 000 XPF**, soit **72 %** du montant global.
- **Usagers non domestiques (UND)** : Ils représentent **31 957 573 XPF**, soit **28 %** du total.

Évolution des montants facturés en 2025, par île et catégorie d'utilisateurs

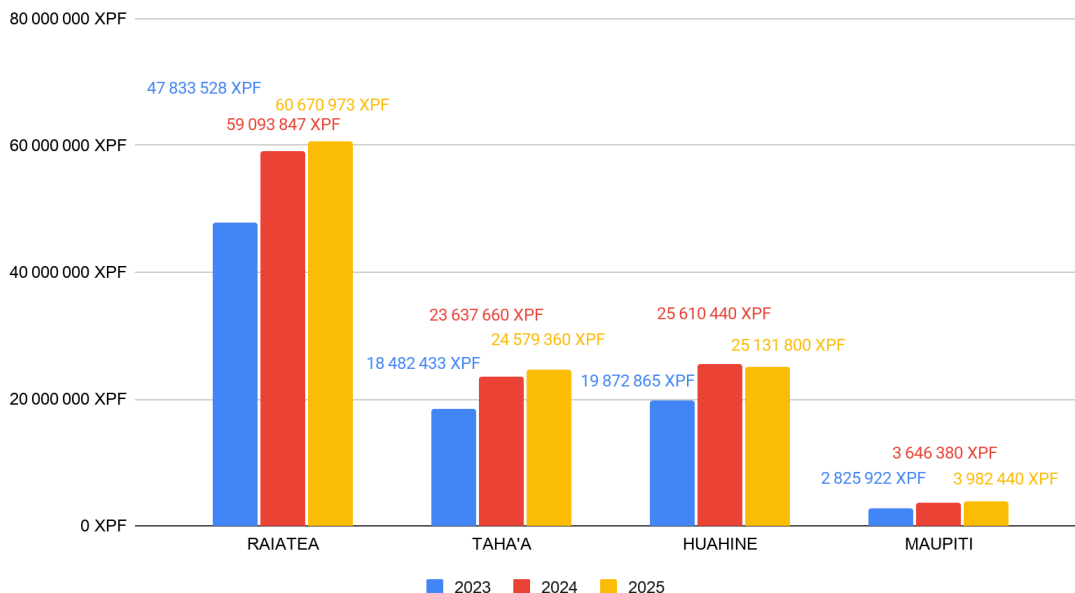


À l'é

%).

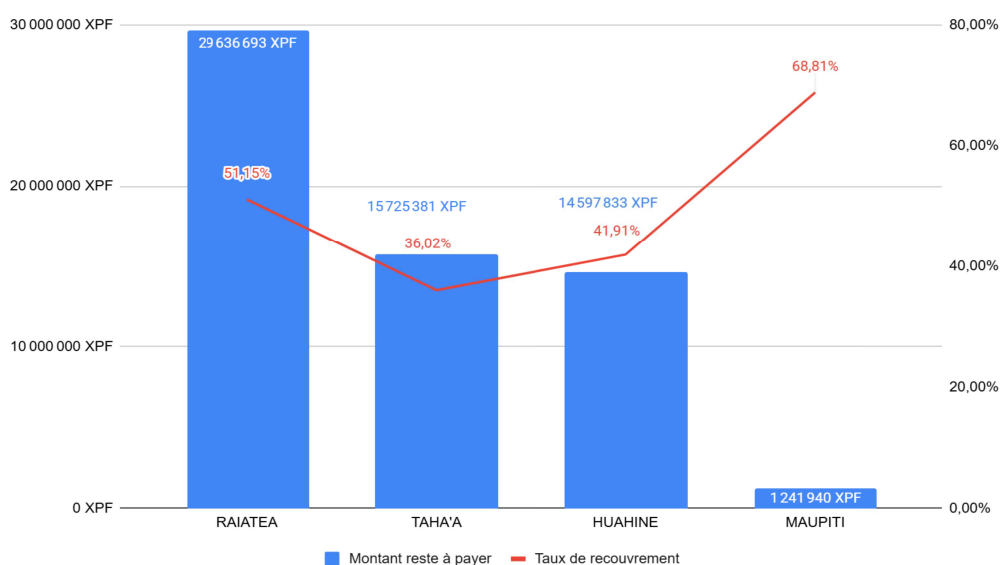
Sur le plan géographique, Raiatea concentre la majorité des montants facturés, suivie de Taha'a et Huahine, tandis que Maupiti représente une part plus modeste. Les niveaux de facturation par île restent globalement très proches de ceux observés lors de l'exercice précédent.

Evolution des montants facturés par île : 2023 à 2025



Le taux de recouvrement pour l'exercice 2025 s'établit à **46,49 %**, un niveau stable mais qui reste préoccupant. À la clôture de l'exercice, le **montant total restant à encaisser s'élève à 61 201 847 XPF**. Par ailleurs, le montant des impayés accumulés entre 2012 et 2026 atteignent **196 MXPf**.

Montant restant dû et taux de recouvrement par île - Exercice 2025



⚠ **Un enjeu majeur pour l'équilibre du service :**

Ce **faible niveau de recouvrement** fait peser un **risque important** sur les **finances du service**. Les factures non réglées risquent, à terme, d'être classées en admissions en non-valeur (ANV) (créances irrécouvrables). Une telle situation impacterait directement le budget du service déchets et pourrait imposer un étalement de cette charge financière sur plusieurs exercices.

Sensibilisation et responsabilité collective :

La collecte et le traitement des déchets constituent un service public à caractère payant. Pérenniser ce service et maintenir son niveau de qualité repose sur la prise de conscience et le civisme de chaque usager. Le paiement régulier de la redevance est une condition essentielle de solidarité et d'équité territoriale.

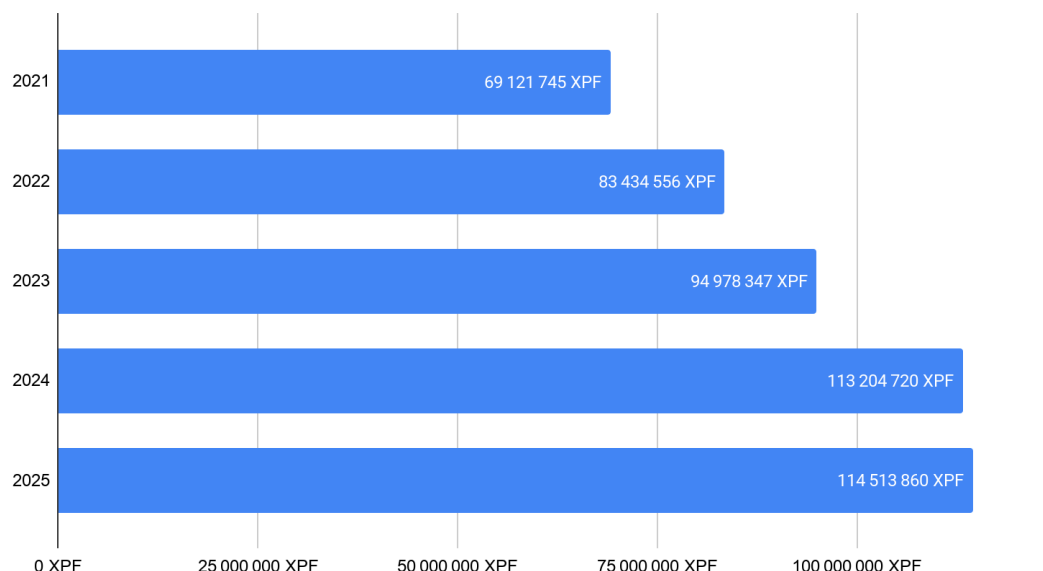
4.2.4 Recettes de fonctionnement

En 2025, les recettes de fonctionnement du service des déchets s'élèvent à **180 574 541 F CFP** (soit le cumul des recettes propres REOM et des subventions/dotations), marquant une baisse par rapport à l'exercice précédent.

Elles sont principalement constituées :

- **Du produit de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : 114 513 060 F CFP**, représentant la majorité des recettes de fonctionnement.

Evolution des recettes du services - REOM depuis 2021



- **De la subvention d'équilibre / dotation participative : 66 060 681 F CFP.**

Evolution de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal depuis 2021



Analyse des tendances (2021–2025) : Les graphiques ci-dessous mettent en évidence une dynamique très positive du service :

- **Une hausse continue et constante des recettes propres issues de la REOM**, qui sont passées de 69,1 M F CFP en 2021 à 114,5 M F CFP en 2025 (+65.6 %).
- **Une réduction significative de la dépendance à la subvention d'équilibre** du budget principal, divisée par plus de deux par rapport au pic de 2023 (passant de 165,1 M F CFP en 2023 à 66,0 M F CFP en 2025).

4.2.5 Recettes d'investissement

Pour l'exercice 2025, les recettes d'investissement (subventions d'équipement) s'établissent à **26 929 648 F CFP**.

Ce montant marque un net rebond par rapport aux exercices 2022–2024 (où elles se situaient sous la barre des 7,5 M F CFP, dont 4 278 402 F CFP en 2024), témoignant d'une relance des financements dédiés aux investissements du service.

Le **graphique** ci-dessous présente **l'évolution des subventions d'investissement** depuis l'exercice **2021**.

Evolution des subventions d'investissement 2021 - 2025

150 000 000 XPF

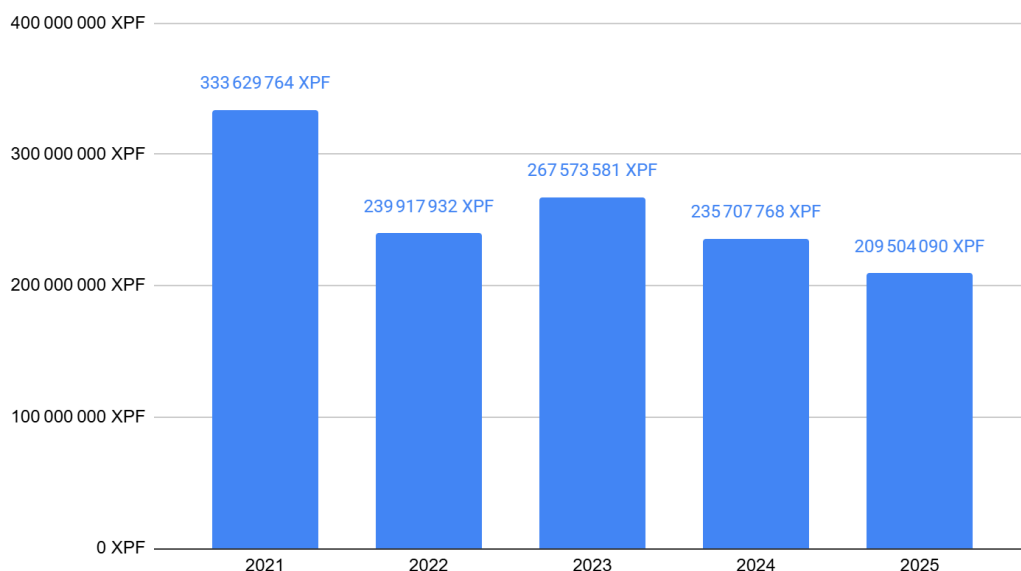
134 233 352 XPF



4.2.5 Recettes globales du service

Au cumul (fonctionnement et investissement), les recettes globales du service des déchets atteignent **209 504 090 F CFP** en 2025, contre **235 707 768 F CFP** en 2024 (soit un recul global de **-11,1 %** sur un an).

Evolution des recettes globales du service depuis 2021



Note méthodologique : Les montants indiqués incluent les sommes facturées aux usagers au titre de chaque exercice, et non les montants réellement encaissés.

Explication des variations : La diminution globale des recettes constatée entre 2024 et 2025 s'explique principalement par la **baisse des subventions d'équilibre du budget principal** (-46,9 M F CFP sur le fonctionnement). Cette réduction des financements externes a été en

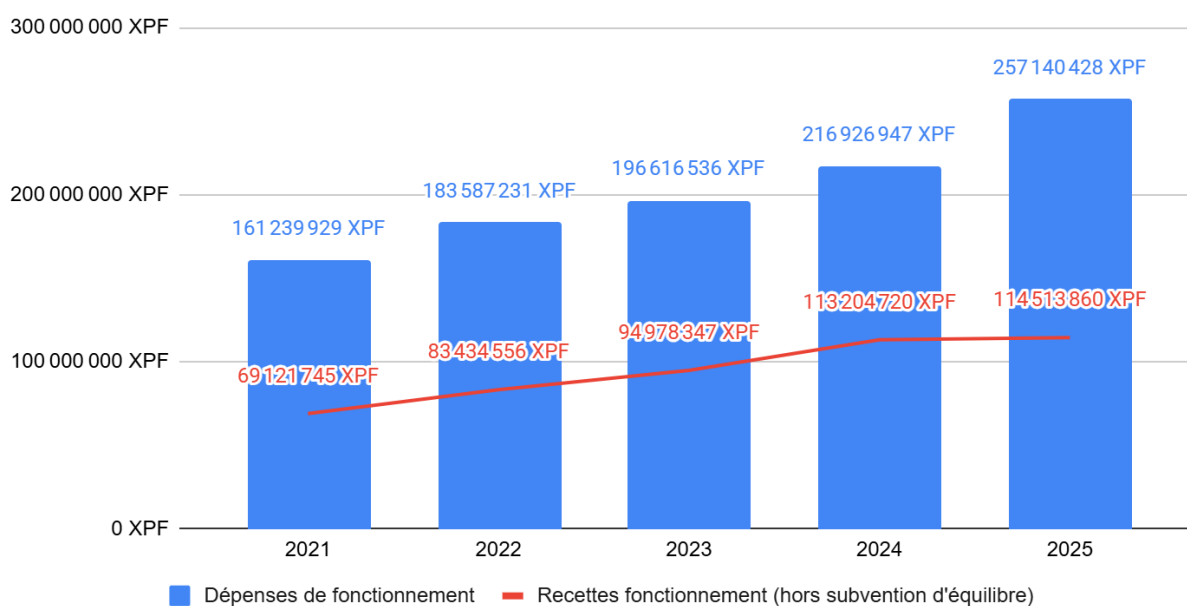
partie absorbée par la consolidation des recettes de fonctionnement propres (+1,3 M F CFP de REOM) et le regain des subventions d'investissement (+22,6 M F CFP).

4.3 Analyse de la situation financière du service

4.3.1 Fonctionnement

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution comparative des dépenses et des recettes de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) du service entre 2021 et 2025.

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement (hors subvention d'équilibre)



Des dépenses de fonctionnement en hausse constante

Les charges de fonctionnement connaissent une progression soutenue, passant de **161,2 millions F CFP** en 2021 à **257,1 millions F CFP** en 2025 :

- **+22,3 M F CFP** entre 2021 et 2022 (183,6 M F CFP)
- **+13,0 M F CFP** entre 2022 et 2023 (196,6 M F CFP)
- **+20,3 M F CFP** entre 2023 et 2024 (216,9 M F CFP)
- **+40,2 M F CFP** entre 2024 et 2025 (257,1 M F CFP)

Cette croissance continue s'explique par l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers - notamment avec la généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte - mais reflète également l'inflation des coûts opérationnels. Cette trajectoire haussière nécessite une attention particulière afin de maîtriser les charges futures du service.

Une progression des recettes propres qui marque le pas en 2025.

Après une phase de nette croissance liée à l'ajustement de la REOM (de **69,1 M F CFP** en 2021 à **113,2 M F CFP** en 2024), les recettes de fonctionnement propres se stabilisent à **114,5**

millions F CFP en 2025 (+1,3 M F CFP sur un an).

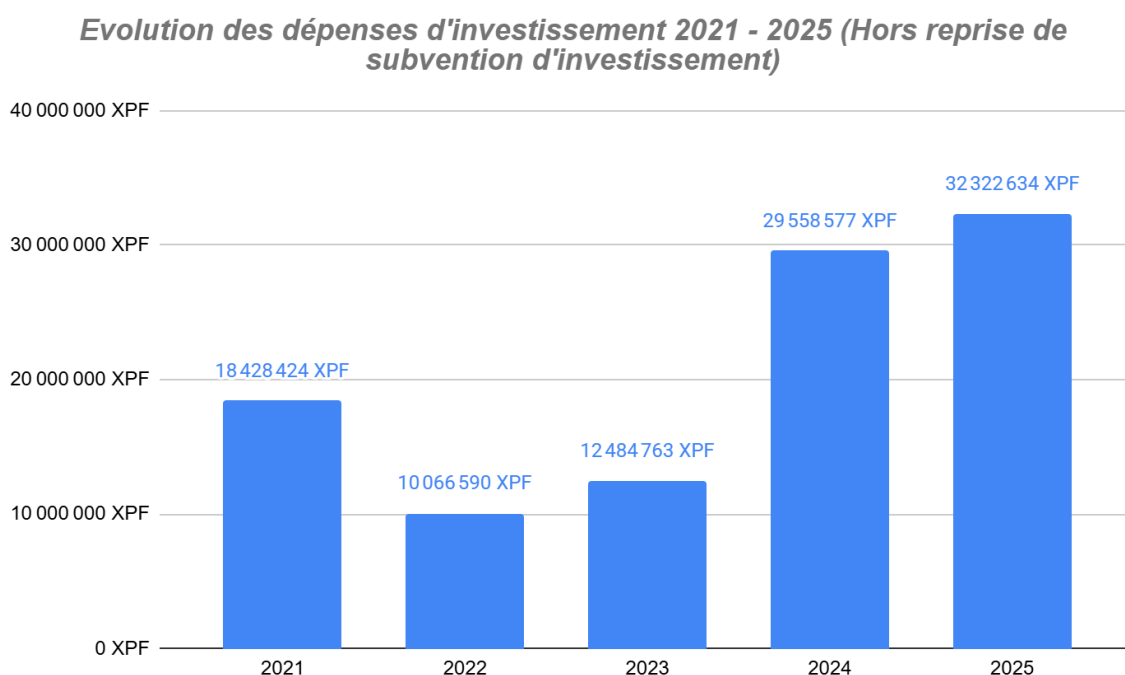
Note : Les montants de recettes présentés correspondent aux sommes facturées aux usagers au titre de chaque exercice (émissions des rôles) et non aux montants effectivement encaissés.

Un besoin de financement structurellement élevé.

En raison du décrochage entre le rythme de hausse des dépenses et celui des recettes propres, l'écart de fonctionnement se creuse à nouveau pour atteindre **142,6 millions F CFP** en 2025 (contre 103,7 M F CFP en 2024), maintenant une dépendance significative vis-à-vis de la subvention d'équilibre issue du budget principal.

4.3.2 Investissement

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2021 à 2025.



Analyse des dépenses d'investissement

- **2021 (161,0 M F CFP)** : Un niveau exceptionnel s'expliquant principalement par une avance de trésorerie de 142 M F CFP consentie pour l'acquisition de camions de collecte, remboursée dès la perception des subventions.
- **2022 – 2023 (10,1 M à 12,5 M F CFP)** : Période d'ajustement et de stabilisation des dépenses.

- **2024 – 2025 (29,6 M à 32,3 M F CFP)** : Reprise marquée de l'effort d'équipement, portée notamment par l'aménagement des Centres d'Enfouissement Technique (CET) dans les îles (projet phare de Raiatea), le renouvellement des matériels et la préparation du nouveau siège social à Uturoa.

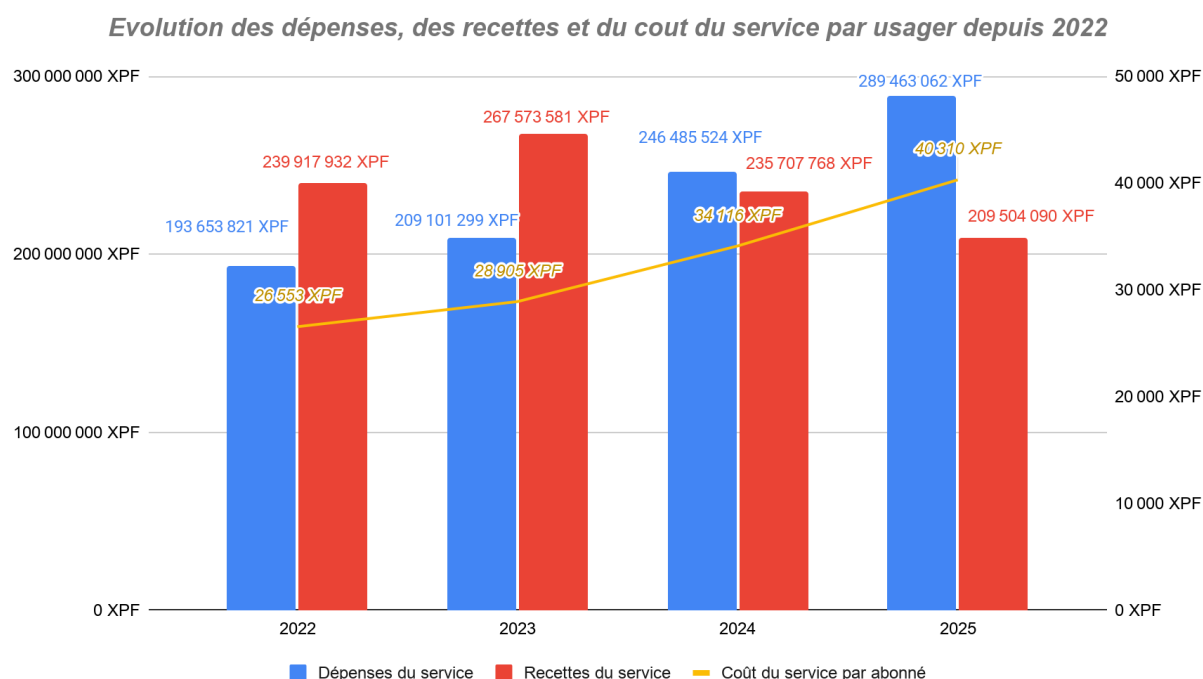
Fragilité des recettes d'investissement et perspectives

Les recettes d'investissement (subventions d'équipement) demeurent très fluctuantes et révèlent une forte dépendance aux financements extérieurs (Pays, État, etc.) : après un pic à **138,8 M F CFP** en 2021, elles se sont établies sous la barre des **7,5 M F CFP** entre 2022 et 2024, avant de connaître une reprise à **26,9 M F CFP** en 2025.

Face aux investissements majeurs programmés à court et moyen termes (solutions durables de traitement des déchets, infrastructures administratives et techniques), il est indispensable d'anticiper la programmation budgétaire et de diversifier les partenaires financiers.

4.3.3 Budget globale du service

Le graphique ci-dessous présente l'évolution consolidée des dépenses et des recettes globales du service entre 2021 et 2025.



Évolution des résultats budgétaires (2022 – 2025)

- **Exercices 2022 et 2023** : Le service affichait une situation excédentaire (jusqu'à **+46,3 M F CFP** en 2022 et **+58,5 M F CFP** en 2023), tirée par la baisse des investissements et le maintien d'une subvention d'équilibre élevée.
- **Exercices 2024 et 2025** : L'effet conjugué de la reprise des dépenses d'investissement, de l'augmentation des charges de fonctionnement et de la diminution programmée

de la subvention d'équilibre conduit à un déficit global :

- **En 2024** : Dépenses de 246,5 M F CFP pour 235,7 M F CFP de recettes (déficit de **-10,8 M F CFP**).
- **En 2025** : Dépenses de 289,5 M F CFP pour 209,5 M F CFP de recettes (déficit de **-80,0 M F CFP**).

4.3.4 Analyse du coût du service par abonné

L'analyse de la courbe jaune met en évidence une **hausse constante et significative du coût réel du service par abonné** sur l'ensemble de la période :

- **2022 – 2023** : Le coût par usager progresse modérément, passant de **~26 600 F CFP** en 2022 à **~28 600 F CFP** en 2023, porté par la montée en charge progressive des prestations.
- **2024 – 2025** : On observe une accélération marquée du coût par usager, atteignant **~36 100 F CFP** en 2024 puis franchissant le seuil des **40 000 F CFP** en 2025 (soit environ **40 300 F CFP / abonné**).

Interprétation : Entre 2022 et 2025, le coût réel du service supporté par abonné s'est alourdi de près de **+50 %**. Cette hausse est la conséquence directe :

1. De l'extension de l'offre de service (collecte en porte-à-porte, tri sélectif, aménagements des CET) ;
2. Du renforcement des investissements d'équipement et de la hausse des charges d'exploitation.

4.3.5 Conclusion et perspectives

Alors que le coût réel du service par usager augmente fortement, la baisse de la contribution du budget principal (subventions) creuse l'écart financier.

Cette situation confirme la nécessité d'arbitrages budgétaires stratégiques lors des prochains exercices, s'articulant autour de quatre leviers principaux :

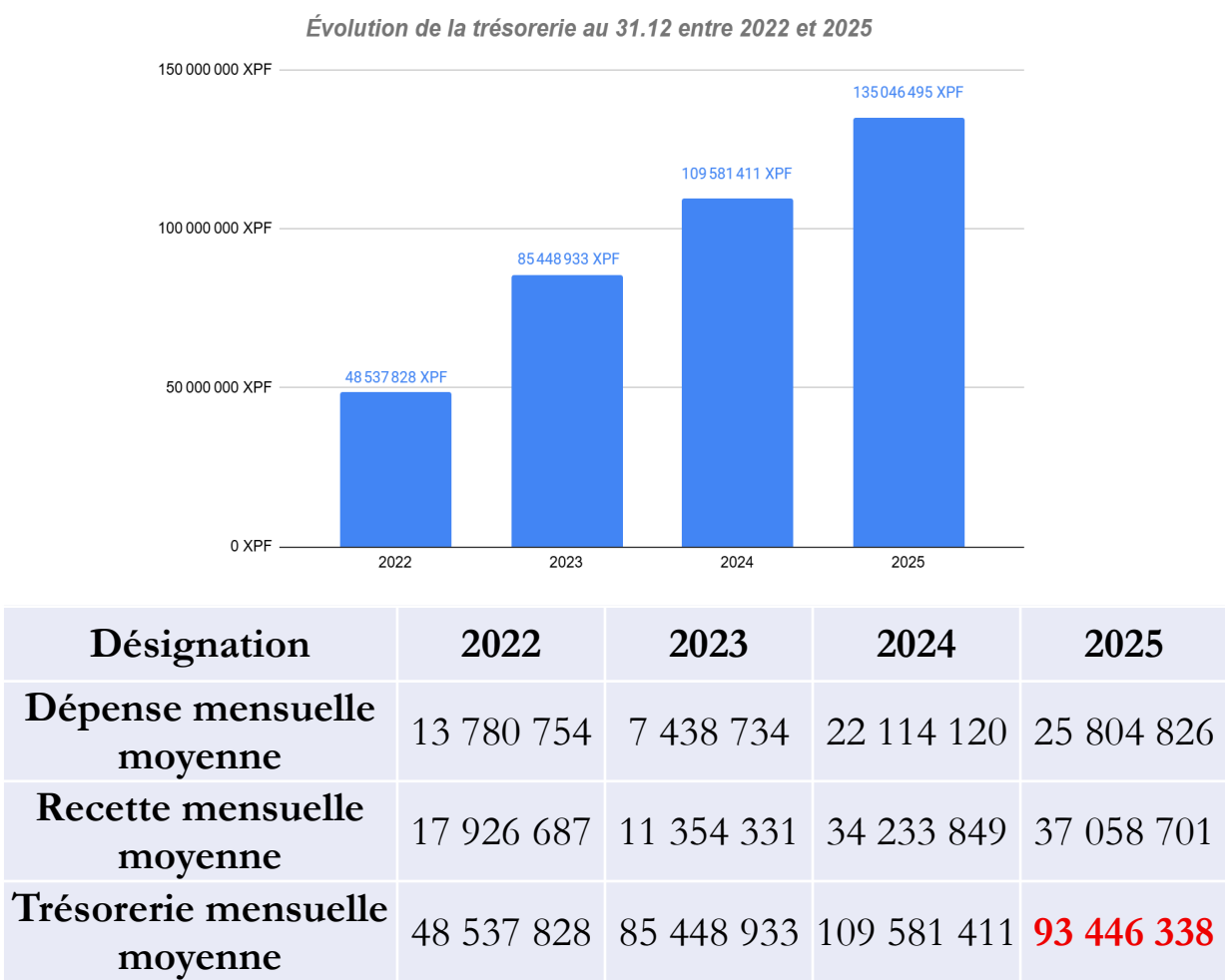
- **L'élargissement de l'assiette redevable** : régulariser les habitants bénéficiant du service sans être inscrits à la REOM ;
- **La révision tarifaire** : ajuster les tarifs de la REOM pour mieux refléter les coûts réels ;
- **L'efficacité opérationnelle** : optimiser les charges de fonctionnement du service ;
- **La recherche de financements et de partenariats** : mobiliser de nouvelles subventions extérieures pérennes et étudier des modes de gestion déléguée (Délégation de Service Public - DSP, marchés de services délégués) pour optimiser les coûts et le financement.

*(Voir extrait détaillé du compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés en **Annexe 2**).*

4.4 Trésorerie du BAOM

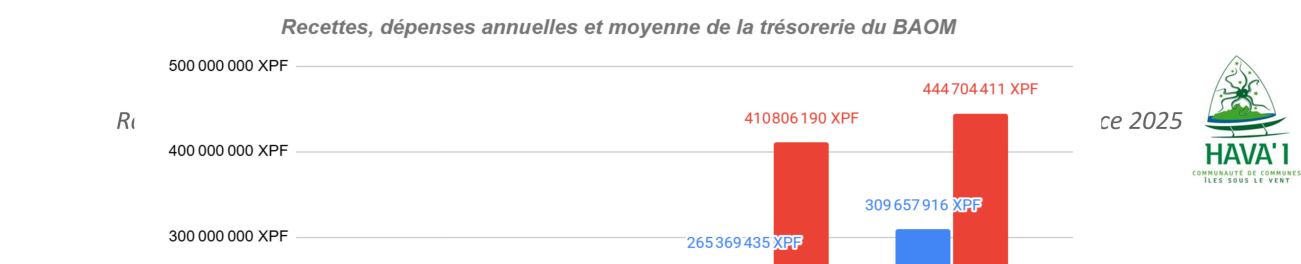
La trésorerie du Budget Annexe Ordures Ménagères (BAOM) confirme sa solidité et conserve une trajectoire fortement ascendante au 31 décembre 2025. ~~Le solde disponible en fin~~

d'exercice s'établit à ~~135 046 495 F CFP~~, La trésorerie mensuelle moyenne en 2025 s'établit à 93 446 338 F CFP marquant une ~~progression~~ petite diminution ~~de +23,2 %~~ par rapport à 2024 (109 581 411 F CFP) et poursuivant la dynamique de croissance continue observée depuis 2022 (48,5 M F CFP en 2022 et 85,4 M F CFP en 2023).



Sur le plan des flux annuels de trésorerie, l'exercice 2025 enregistre un niveau d'activité élevé

- **Des recettes réelles de trésorerie de 444 704 411 F CFP**, en hausse de **+8,25 %** par rapport au niveau de 2024 (410,8 M F CFP). Cette dynamique traduit la rentrée effective des encaissements sur l'exercice (redevances, retards de paiement régularisés et versements des subventions).
- **Des dépenses réelles de trésorerie de 309 657 916 F CFP** (+16,7 % par rapport aux 265,4 M F CFP de 2024), reflétant le paiement effectif des charges d'exploitation (sous-traitance, régularisation des locations, charges de personnel) et la réalisation des dépenses d'investissement structurantes (véhicules, études PGD et CET).



💡 Focus & Point d'attention : Trésorerie vs Compte Administratif

⚠ **Attention : Une trésorerie disponible élevée ne signifie pas que le service est financièrement équilibré !**

Il est primordial de ne pas confondre la **trésorerie** (les liquidités bancaires) et le **résultat du Compte Administratif** (l'équilibre budgétaire de l'année) :

- **La Trésorerie (la « banque »)** : Elle mesure l'argent réellement disponible sur le compte du service à un instant T. Alimentée par la trésorerie accumulée les années antérieures, les décalages de paiement et les rentrées de subventions, elle permet au service d'avoir du fonds de roulement et de payer ses fournisseurs à temps. En revanche, **elle ne traduit pas la viabilité économique réelle du service.**
- **Le Compte Administratif (la « viabilité »)** : Il mesure le résultat comptable réel de l'exercice (dépenses engagées vs recettes facturées/acquises sur l'année). C'est le seul véritable indicateur de l'équilibre financier.

L'enjeu d'autonomie financière du service : Conformément aux principes de gestion d'un service public, le service Déchets doit viser un **équilibre structurel financé par ses propres usagers via la REOM.**

Or, le Compte Administratif 2025 fait apparaître un **déficit global de -79,96 M F CFP** (289,46 M F CFP de charges totales pour 209,50 M F CFP de recettes totales) et un besoin de financement structurel en fonctionnement de **142,6 M F CFP**, comblé par la subvention d'équilibre du budget principal (66,06 M F CFP) et les excédents passés. La trésorerie disponible constitue un **matelas de sécurité très appréciable**, mais elle ne doit pas masquer l'obligation d'ajuster les leviers tarifaires, d'améliorer le recouvrement (61,2 M F CFP de reste à encaisser et 196 MF de 2012 à 2026) et d'optimiser les coûts pour pérenniser le service sans dépendre du budget général.

Résumé synthétique :

- L'excédent de trésorerie disponible au 31/12 (+135,0 M F CFP) garantit une excellente aisance financière à court terme pour honorer les dépenses courantes et engager les investissements.
- La priorité budgétaire doit néanmoins porter sur le **renforcement du recouvrement des redevances (taux de 46,5 %)** et sur la réduction du déficit structurel mis en évidence par le Compte Administratif.

5. Pistes d'action et recommandations

Au terme de l'exercice 2025, l'analyse du service public de gestion des déchets de la Communauté de Communes HAVA'I (CCH) met en évidence un service structuré mais confronté à des contraintes opérationnelles, logistiques et financières croissantes. Entre la dérive structurelle des charges de fonctionnement (+18,54 % en 2025), le vieillissement du parc automobile et la transition nécessaire vers des filières de traitement pérennes, la CCH doit consolider sa stratégie.

Afin de garantir la continuité du service, d'assurer sa viabilité financière et d'améliorer sa qualité au bénéfice des usagers, plusieurs pistes d'action prioritaires sont recommandées pour les exercices à venir :

Maîtrise des coûts et efficacité financière

 **Optimisation organisationnelle et maîtrise budgétaire** : Face à la hausse continue des charges de fonctionnement, il est nécessaire de mener une réflexion globale sur l'organisation du service public. Cela implique d'évaluer la pertinence d'éventuelles délégations de service public (DSP) ou de marchés d'externalisation pour certaines tâches, afin d'optimiser les coûts tout en garantissant l'efficacité du service rendu.

 **Fiabilisation des recettes et adéquation du service** : Réaliser un inventaire exhaustif du territoire afin de mettre à jour la base de données clientèle (Usagers Domestiques et Non Domestiques). Cette démarche permettra de garantir l'application rigoureuse de la grille tarifaire harmonisée, de tirer pleinement profit des revalorisations appliquées et d'optimiser le recouvrement pour réduire le taux d'impayés.

Optimisation opérationnelle et gestion du matériel

 **Renouvellement et modernisation de la flotte de véhicules** : Face à un taux de disponibilité des camions tombé à 68 % et à un âge moyen du parc dépassant 9 ans, il est indispensable de programmer l'acquisition progressive de véhicules neufs (Plan Pluriannuel de Renouvellement). Cette démarche permettra de réduire la fréquence des pannes, de garantir la continuité de la collecte et de maîtriser les frais de maintenance.

 **Gestion et dotation du parc de bacs roulants** : Mener à court terme un inventaire exhaustif des bacs sur l'ensemble du territoire afin de garantir que chaque usager dispose d'un équipement conforme et en bon état. Cette action permettra de préserver la salubrité publique et de sécuriser les conditions de travail des agents de collecte. Un outil de suivi centralisé (inventaire dynamique) devra être déployé pour en assurer la gestion pérenne.

 **À noter** : cet inventaire pourra être mené conjointement avec la démarche de fiabilisation de la base de données clientèle du service.

Pilotage par la donnée et connaissance des gisements

 Pilotage par la donnée et caractérisation des flux : Capitaliser sur la finalisation de l'étude MODECOM en 2026 et déployer un suivi systématique par pesée effective des flux (en particulier pour les Ordures Ménagères Résiduelles). L'abandon progressif des estimations théoriques constitue un prérequis indispensable pour dimensionner avec précision les futures infrastructures de traitement et optimiser le schéma des tournées de collecte.

 Optimisation des collectes de DEEE et d'encombrants : Garantir aux usagers un calendrier de collecte régulier et prévisible pour les encombrants et les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE). En parallèle, il convient d'établir des protocoles d'encadrement stricts lors de ces opérations (contrôle d'accès aux bennes, présence d'agents référents pour le tri) afin d'éviter les dépôts non conformes, de prévenir les pollutions croisées et d'optimiser la valorisation des flux collectés.

Transition vers un traitement durable et économie circulaire

 Concrétisation des infrastructures de traitement et alternatives à l'enfouissement : Face à la saturation imminente des dépotoirs actuels, il est capital de concrétiser les projets de traitement pérennes. Cela implique d'une part la poursuite des études de faisabilité sur l'incinération ou toute autre technologie viable à Raiatea, et d'autre part l'aboutissement des projets de CET insulaires (Huahine, Taha'a), tout en menant à bien les travaux d'agrandissement temporaire du site d'Avera.

Promotion du réemploi et actions de prévention à la source : Encourager la réduction des déchets en soutenant le déploiement d'équipements de proximité, à l'instar du projet de ressourcerie à Tevaitoa. En parallèle, il convient de pérenniser et d'intensifier les campagnes de sensibilisation de terrain (tri, démarches « zéro déchet ») auprès des ménages, des scolaires et des acteurs locaux.

***Annexes du rapport annuel sur la qualité
du service public de gestion des déchets
ménagers sur l'exercice 2025***

Annexe 1 : Extrait détaillé des tonnages collectés sur le **territoire de la CCH sur l'exercice 2024**

Type de déchets	2025								Evolution 2023 - 2024
	TAPUTAPUATEA	TUMARAA	UTUROA	RAIATEA	TAHA'A	HUAHINE	MAUPITI	TOTAL	
POPULATION	5084	3794	4101	12979	5413	6382	1327	26 102	-0,30%
PLASTIQUE	NC	NC	NC	72,797	10,56	7,94	4,56	95,86	42,64%
FER / ALUMINIUM	NC	NC	NC	71,02	26,04	10,38	5,14	112,58	19,97%
FER	NC	NC	NC	42,48	17,46	7,58	3,74	71,26	/
ALUMINIUM	NC	NC	NC	28,54	8,58	2,80	1,40	41,32	/
VERRE	49,32	36,80	57,00	143,12	52,51	61,91	12,87	270,41	0,30%
DEEE				15,22				15,22	-81,61%
ENCOMBRANTS	217,11	162,00	252,60	631,71	231,15	272,52	56,66	1 192,04	0,30%
ORDURES MENAGERES	899,95	671,53	746,32	2 317,81	958,18	1 129,63	234,86	4 640,47	0,30%
DMS	20,34	15,18	16,40	51,92	21,65	25,53	5,31	104,41	0,30%
TOTAL :	1 186,72	885,51	1 072,33	3 303,59	1 300,09	1 507,90	319,39	6 430,98	-0,02%

Annexe 2 : Extrait détaillé du compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés

en F CPF	2024	2025	Evolution 2024/2025
CHARGES TOTALES DU SERVICE	246 485 524	289 463 062	17,44%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	216 926 947	257 140 428	18,54%
Dépenses de gestion des services	214 846 351	243 444 734	13,31%
Charges à caractère général	83 434 114	105 846 635	26,86%
<i>Fournitures et consommables</i>	25 193 666	24 777 531	-1,65%
<i>Entretien, réparations et maintenance</i>	11 114 937	6 672 957	-39,96%
<i>Sous-traitance et prestations de services externes</i>	20 135 569	31 793 289	57,90%
<i>Locations</i>	18 715 161	39 791 678	112,62%
<i>Assurances et services bancaires</i>	5 083 935	165 300	-96,75%
<i>Télécommunications et frais postaux</i>	1 082 806	1 064 770	-1,67%
<i>Frais de personnel et missions</i>	2 108 040	1 581 110	-25,00%
Charges de personnel et frais assimilés	129 875 520	137 414 857	5,81%
Autres charges de gestion courante	1 536 717	183 242	-88,08%
Charges exceptionnelles	1 080 596	481 920	-55,40%
Dotations aux provisions	1 000 000	13 213 774	1221,38%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	29 558 577	32 322 634	9,35%
Dépenses d'équipement	29 558 577	32 322 634	9,35%
Dépenses financières	0	0	0,00%
RECETTES TOTALES DU SERVICE	235 707 768	209 504 090	-11,12%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	231 429 366	181 381 125	-21,63%
Recette de gestion des services	226 185 539	180 574 541	-20,17%
Produits des services	113 204 720	114 513 860	1,16%
Subvention d'équilibre	112 980 819	66 060 681	-41,53%
Produits exceptionnels	5 243 827	806 584	-84,62%
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	4 278 402	28 122 965	557,32%
Subventions d'investissement	4 278 402	26 929 648	529,43%